



REGIE DE QUARTIER

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE:

Lundi 17 Juin 2019

✉ : MAISON DES ASSOCIATIONS- 10 RUE JEAN CARMET-82000 MONTAUBAN

☎ : 05.63.91.92.92 - 📠 : 05.63.20.62.87- @ : contact@montauban-services.org

<http://www.montauban-services.org>

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA REGIE MONTAUBAN-SERVICES

a. OBJECTIFS	page 6
b. LA REGIE, UN RESEAU NATIONAL	page 7
I) <u>UN ANCRAGE TERRITORIAL, UN PROJET PARTENARIAL</u>	
a. UN ANCRAGE DANS LE SECTEUR MIXTE	page 9
ORGANIGRAMME AU 31 DECEMBRE 2017	page 10
PROFIL DES PERSONNES EN INSERTION	page 11
LE SUIVI D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	page 12
LES SORTIES EN COURS D'ANNEE	page 13
NOS SECTEURS D'ACTIVITE	page 14
NOS STAGIAIRES	page 15
b. UN PARTENARIAT FORT CONSTRUIT AUTOUR DU TRYPTIQUE D'ACTEURS FONDATEURS : COLLECTIVITE, BAILLEURS, HABITANTS	
UN MODE DE GOUVERNANCE	page 16
UN PARTENARIAT ECONOMIQUE AVEC LA COLLECTIVITE ET LES BAILLEURS	page 18
- CHIFFRE D'AFFAIRE	page 20
c. LES REGIES, ACTEURS D'UNE ECONOMIE DU LOCAL	page 21
- DOMICILE DE NOS SALARIES EN INSERTION	page 22
d. UN REGIME FISCAL QUI RECONNAÎT LA MISSION D'UTILITE SOCIALE DES REGIES	page 22
II) <u>UNE ENTREPRISE EN VRAIE GRANDEUR</u>	
a. UNE ASSISE ECONOMIQUE	page 23
b. DES PRESTATIONS VENDUES AU PRIX DU MARCHÉ	page 24
III) <u>UN CADRE D'EMPLOI « ORDINAIRE »</u>	page 26
a. UN STATUT DE DROIT COMMUN POUR TOUS	page 26
b. DES NIVEAUX DE REMUNERATION ENCADRES	page 27
c. UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE A LA FORMATION ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES	page 27
d. PLAN DE FORMATION CNLRQ	page 28
e. ACTIONS DE FORMATION MONTAUBAN-SERVICES	page 29
IV) <u>UNE MISSION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE</u>	
a. L'IAE, UN OUTIL AU SERVICE DU PROJET DES REGIES	page 32
b. UNE MISSION D'INSERTION DEPASSANT LE CADRE DE L'IAE	page 33

SOMMAIRE

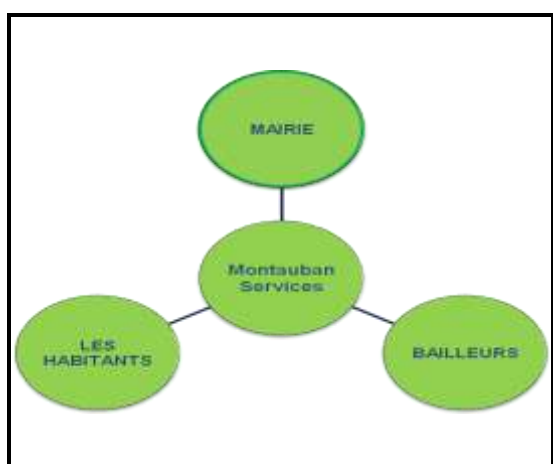
V)	<u>UN MODELE D'ORGANISATION</u>	page 35
VI)	<u>L'ACCUEIL</u>	page 37
	- Typologie des usagers de la régie	page 38
	- Services de la régie	page 39
	- Le Développement durable	
VII)	<u>LE VOLET SOCIAL</u>	
a.	L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : CONSTRUCTION D'UN PARCOURS PRE PROFESSIONNEL EN DIRECTION DES BENEFICIAIRES DU RSA	page 41
	- Action de développement de compétences de base	
	- Action d'insertion pré professionnelle et préparation à l'employabilité	
	- Remobilisation par une mise en situation de travail reposant sur des activités de nettoyage et d'espaces verts et un accompagnement pré-professionnel	
b.	L'INSERTION PROFESSIONNELLE AU FEMININ	page 46
	- Médiation relative à l'accès aux droits et à l'emploi	
c.	LA PLATEFORME MOBILITE	page 51
VIII)	<u>LE VOLET ANIMATION MEDIATION</u>	page 57
a.	LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE	page 57
b.	L'ATELIER COIFFURE « INFORMAC'TIF »	page 59
c.	LE CYBERTHE	page 61
IX)	<u>RAPPORT FINANCIER</u>	page 64
	- Budget recettes/budget dépenses	page 65
	- Chiffre d'affaires	
	- Chiffre d'affaire Tarn-et-Garonne Habitat	page 67
	- Chiffre d'affaire Véolia	page 68
	- Subventions	page 69
X)	<u>PERSPECTIVES 2019</u>	page 70
XI)	<u>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</u>	page 72
XII)	<u>RESOLUTIONS 2018</u>	page 74
XIII)	<u>NOS PARTENAIRES</u>	page 77

PRESENTATION DE MONTAUBAN-SERVICES

a) OBJECTIFS

L'objet de Montauban-Services vise globalement à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers du Grand Montauban en les impliquant dans ses différentes activités.

L'amélioration de la vie quotidienne ne se conçoit pas sans un travail avec les partenaires : Montauban-Services est une association alliant : **L'économique, le social et l'enjeu de la citoyenneté.**



Association loi 1901, la Régie de quartier « Montauban-Services » regroupe des représentants des habitants, des collectivités locales et des bailleurs.

Ces trois partenaires y exercent des fonctions d'administration et de bureau, une équipe de salariés permanents assure la mise en œuvre du projet. Cette parité entre bénévoles et professionnels constitue la base du fonctionnement démocratique de la régie.

Les habitants : A la fois usagers des services rendus, bénéficiaires des emplois offerts et acteurs de la mobilisation démocratique, ils sont au cœur du dispositif de la Régie de quartier « Montauban-Services ».

Les collectivités locales : La municipalité attend de la Régie « Montauban-Services » qu'elle apporte sa contribution à la gestion technique du quartier, à la création d'emplois et à la participation citoyenne des habitants.

Les bailleurs sociaux : la Régie de quartier « Montauban-Services » est un opérateur capable de contribuer à l'effort de réhabilitation des organismes d'H.L.M. en y associant les habitants et en inventant avec eux des modes de gestion urbaine de proximité partagée

LA REGIE, UN RESEAU NATIONAL

Le label « Régie de quartier » nous assure une légitimité sur le savoir-faire et l'évolution des compétences des salariés par des formations au sein de notre réseau national.

Créé en 1988, le Comité national de liaison des Régies de quartier (CNLRQ) se définit comme un réseau d'acteurs qui fonctionne sur le mode de la réciprocité : échange et connaissance mutuelle, partage des compétences, des pratiques, transfert de savoir-faire. Les membres du CNLRQ, association loi 1901, sont les Régies adhérentes, représentées au sein de ses différentes instances par leur président et leur directeur.

L'appartenance au réseau se fonde sur la reconnaissance de la Charte nationale et du Manifeste des Régies de quartier, reconnaissance qu'implique l'attribution du label " Régies de quartier ". Les valeurs et principes que les Régies mettent en pratique sont compilés dans les textes fondateurs du mouvement.



Le label " Régie de quartier " est une marque collective, de droit privé, fondée sur l'adhésion au CNLRQ et sur la reconnaissance de la Charte nationale des Régies de quartier et du Manifeste des Régies de quartier.

UN ANCRAGE TERRITORIAL, UN PROJET PARTENARIAL

Le territoire est une notion centrale de l'identité des régies. Le territoire d'une Régie, son périmètre d'intervention, c'est un espace de solidarité et de cohésion sociale, un espace vécu par les habitants, une entité géographique et sociale définie dans la proximité telle que le partenariat puisse s'exercer et le lien social se tisser.

La relation au territoire n'est pas figée. Elle peut être amenée à évoluer en fonction du projet et de la transformation du territoire.

« La démarche Régie de quartier repose sur une triple exigence qui en fait son originalité :

Une intervention territorialisée qui vise à améliorer les modes de gestion technique urbaine en les mettant en synergie avec un mode de gestion sociale qui priorise la participation directe des habitants comme salariés, et au sens le plus large comme acteurs.

Le souci sur ce territoire, de l'insertion des personnes les plus en difficulté. (...)

La re-crédation de lien social sur le territoire, une dimension de développement social visant à reconstruire de nouveaux modes de démocratie dans la gestion du local à partir d'une logique communautaire ».

Extrait de l'Article 2 de la Charte Nationale

« La Régie de quartier permet aussi la maîtrise du développement social du territoire par les habitants eux-mêmes. Cette dimension ne doit pas conduire la Régie à se recroqueviller sur le territoire, mais à faire évoluer celui-ci.

- *Dans le maintien d'une cohérence physique et sociale*
- *Au fur et à mesure du désenclavement de la requalification du quartier et donc de sa remise en relation avec le reste de la ville ».*

Extrait de l'Article 7 de la Charte Nationale

La Régie de quartier « Montauban-Services » tente d'apporter une réponse originale et globale aux besoins non satisfaits d'un territoire et de ses habitants, besoins non pris en charge par l'économie marchande traditionnelle. Elle est à l'écoute de son territoire.

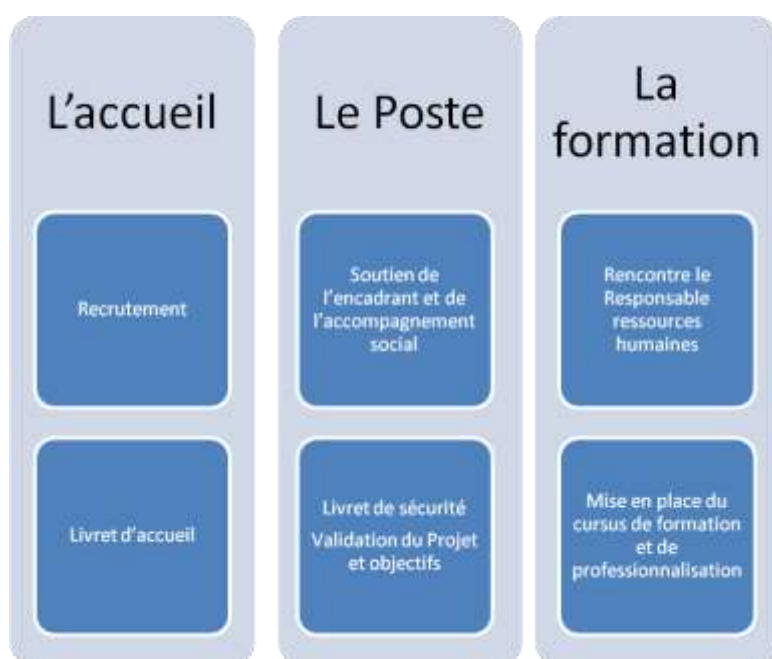
Elle s'inscrit dans une logique de construction conjointe par l'offre et la demande d'activités socio-économiques. L'implication des habitants dans cette phase de construction est primordiale ; considérés comme les meilleurs experts du territoire puisqu'ils en sont les premiers usagers, au quotidien, ils sont à même de détecter insuffisances et dysfonctionnements et de proposer des solutions adaptées à leurs besoins.

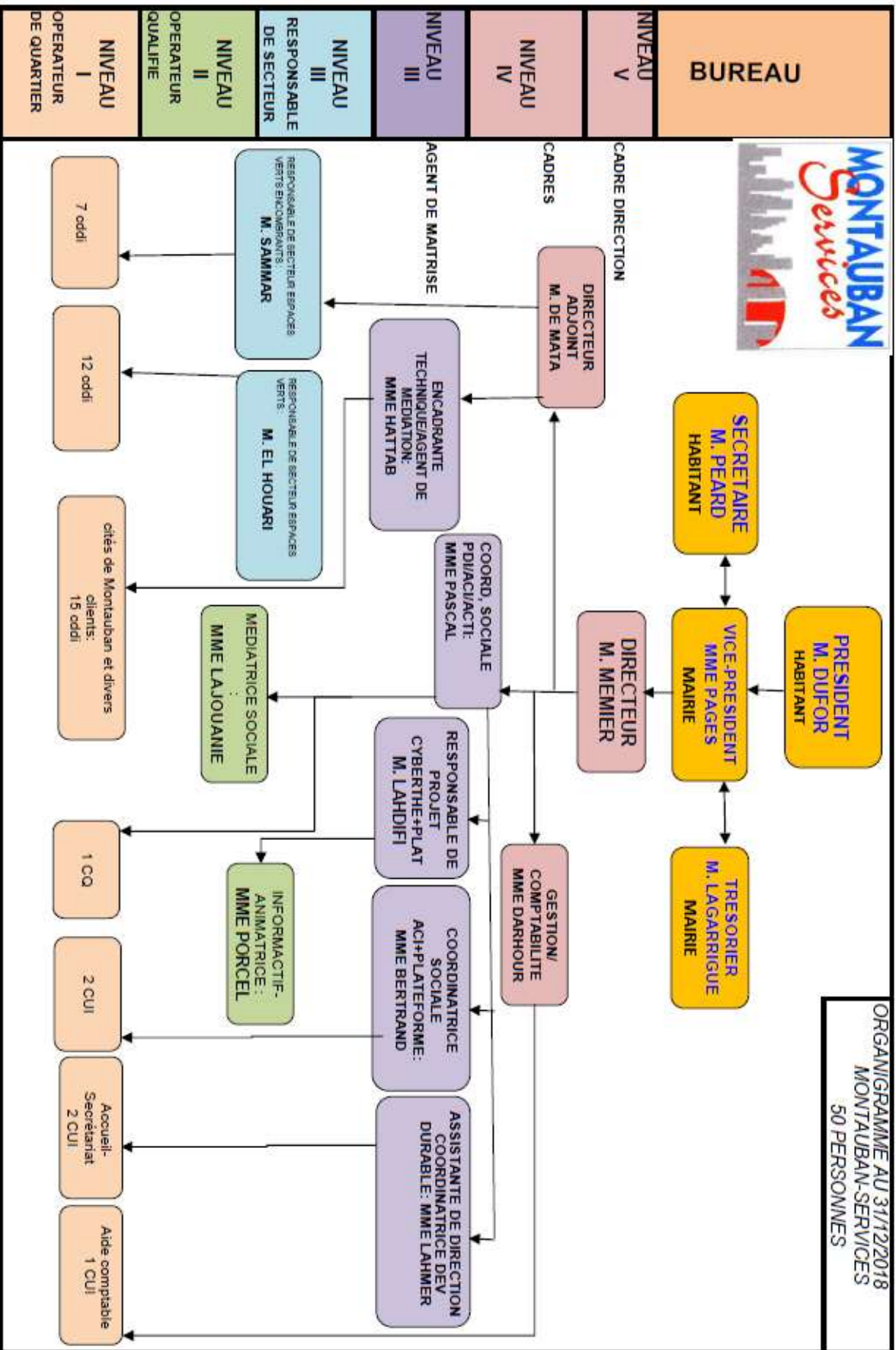
a. UN ANCRAGE DANS LE SECTEUR MIXTE

La Régie de quartier « Montauban-Services » met ainsi en œuvre une multitude d'activités répondant à une triple préoccupation :

- L'amélioration du cadre de vie, à travers l'entretien des parties communes et des espaces vert, participe à l'embellissement des espaces collectifs, et au développement de nouveaux services de proximité.
- La création d'emplois et la possibilité de construire des parcours d'insertion, notamment pour des habitants faiblement qualifiés.
- La création de lien social et l'accès à une citoyenneté active.
- Elle développe ces activités selon un fonctionnement économique solidaire, avec des modalités spécifiques de conception des services, une hybridation des ressources, une mutualisation entre les activités.

CURSUS D'INSERTION AU SEIN DE LA REGIE DE QUARTIER « MONTAUBAN-SERVICES »:

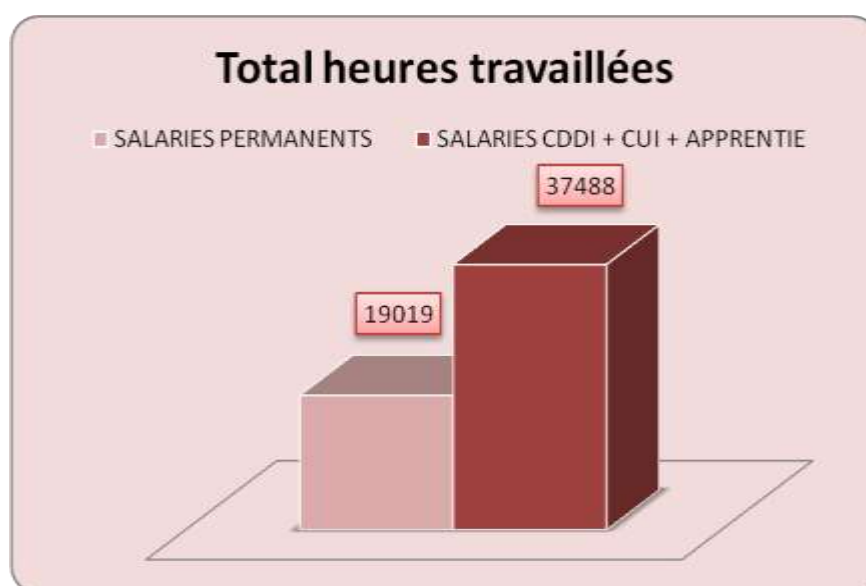




LE CHANTIER D'INSERTION : ce sont des conventions signées avec les partenaires institutionnels suivants : La Direccte, le Pôle Emploi et le Conseil Départemental

62 salariés en insertion ont travaillé en 2018, dont **56 salariés sur l'ACI**.

Soient 37 488 heures sur l'ACI , CUI et Apprentissage (soit 20.33 ETP) payées en **heures financement Etat**.



Il concerne l'insertion sociale et professionnelle des habitants en grande difficulté d'insertion et durablement exclus du marché du travail. La réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement pourra permettre à ces habitants d'accéder à un emploi durable ou à une formation qualifiante.

Et ce dans l'objectif poursuivi par Tarn et Garonne Habitat et la Mairie de Montauban :

- Favoriser une meilleure insertion sociale et professionnelle des habitants les plus éloignés de l'emploi.

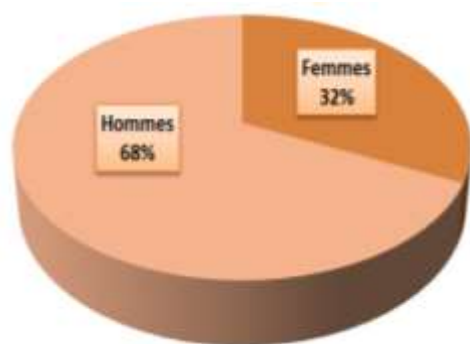
Ce travail d'accompagnement social s'effectue au travers de prestations d'appui proposées par Tarn et Garonne Habitat et la Mairie de Montauban :

- ❖ Nettoyage des parties communes sur Montauban
- ❖ Entretien des espaces verts sur Montauban et Sud Ouest du département
- ❖ Collecte des encombrants et les dépôts sauvages

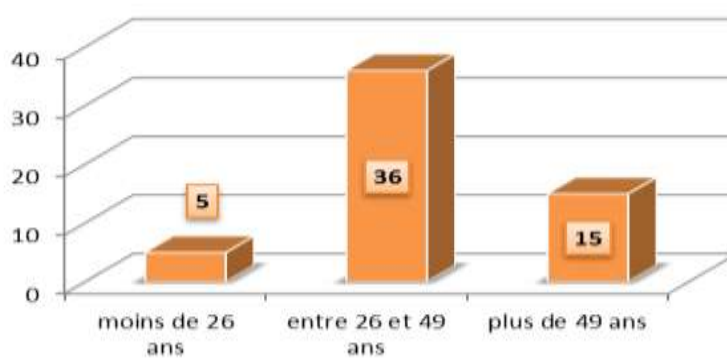
Sur les cités « territoires prioritaires » dans le cadre du Contrat de Ville de Montauban :

- ❖ Chambord, Chaumes, Portes du Quercy, Lalande, Les Chênes, Beausoleil Bas
- ❖ Centres sociaux (Comète, Beausoleil), Maison des Associations,

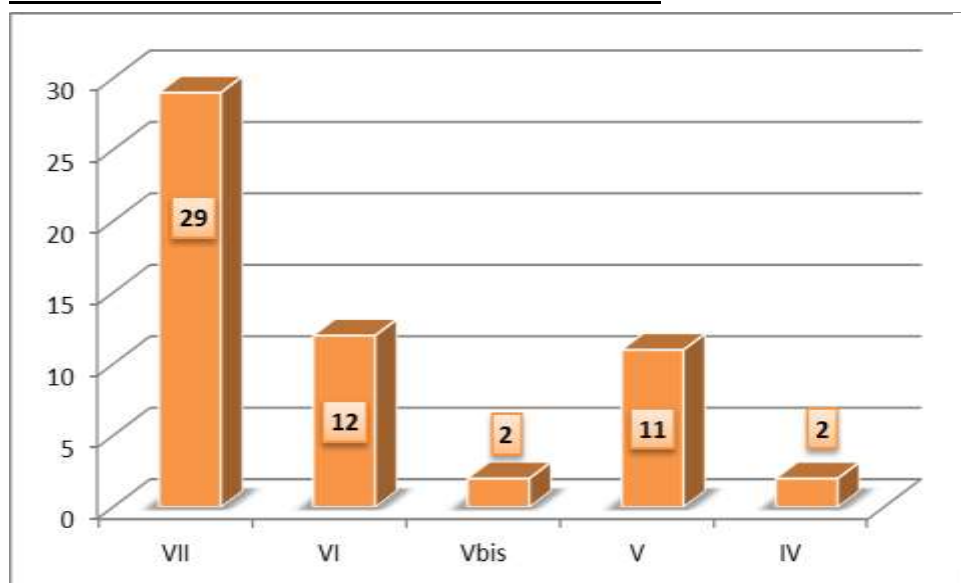
18 FEMMES et 38 HOMMES



AGE DES SALARIES EN INSERTION



NIVEAU SCOLAIRE DU PERSONNEL EN INSERTION



EQUIVALENCE DES NIVEAUX :

III : Niveau BTS

IV : Niveau Bac

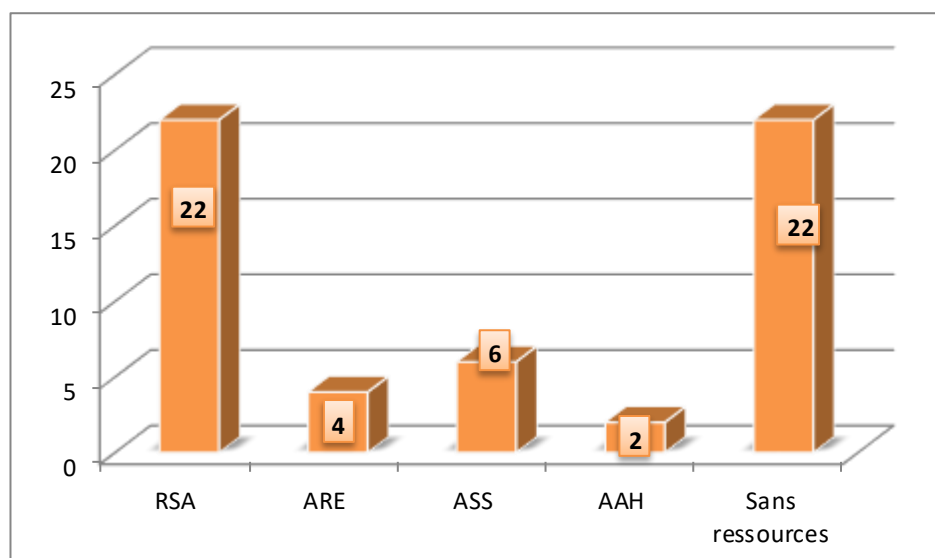
V : Titulaire du CAP ou BEP ou BEPC

V bis: Niveau CAP ou BEP ou BEPC

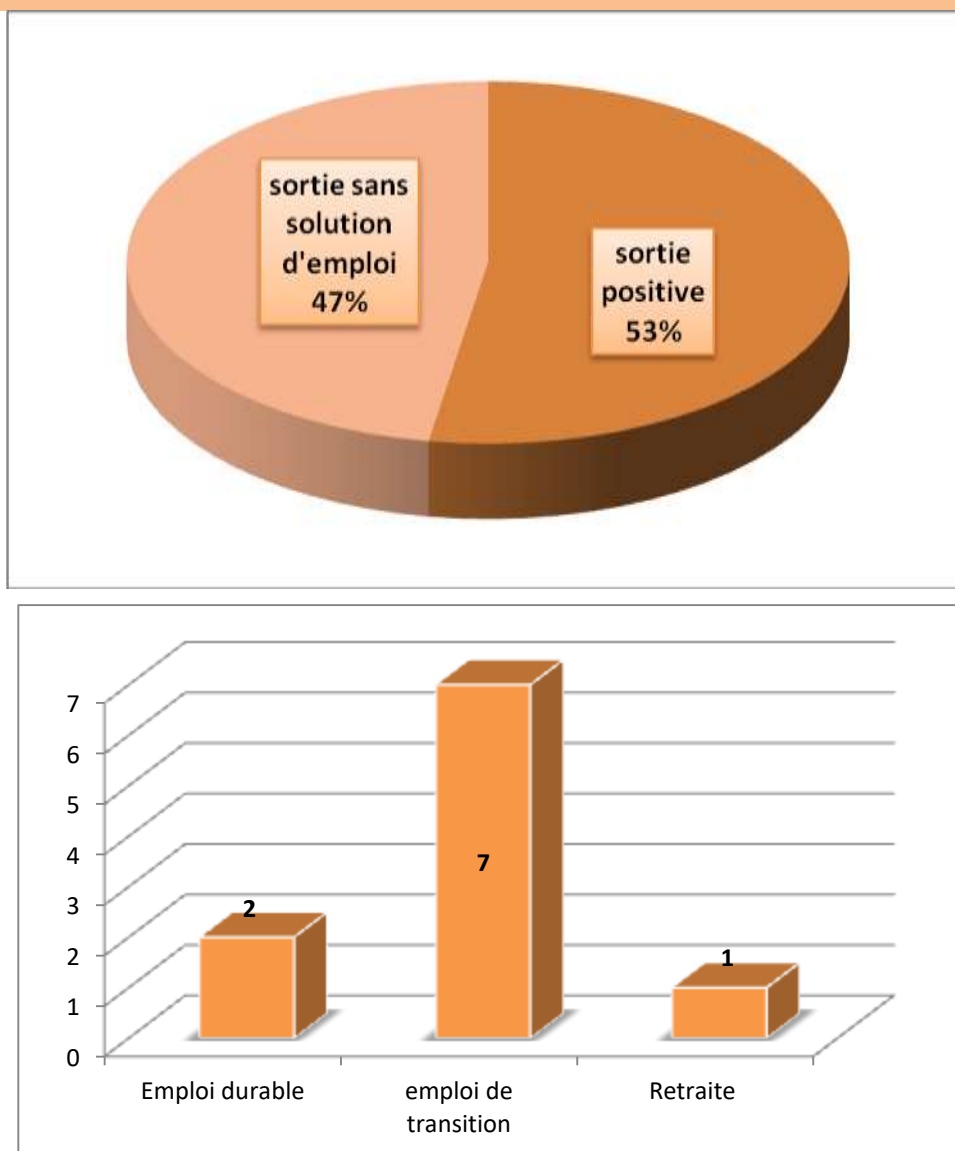
VI : Niveau ou titulaire du CFG

VII : Jamais scolarisé(e)

SITUATION SOCIALE A L'ENTREE



LES SORTIES EN COURS D'ANNEE 2018 DU PERSONNEL EN INSERTION: 19



La Régie de quartier « Montauban-Services » est une structure relevant du secteur mixte, spécificité qui lui a été reconnue dans la loi de lutte contre les exclusions de 1998¹. Cette spécificité se retrouve dans l'organisation et la structuration même des activités des Régies, activités qui peuvent être regroupées au sein de deux grands ensembles :

- Le secteur marchand qui regroupe les activités visant la production de biens et de services en vue de leur commercialisation. Il intègre le dispositif « Entreprise d'Insertion ». On retrouve l'activité Acti-Rénov, développée par Montauban-Services.

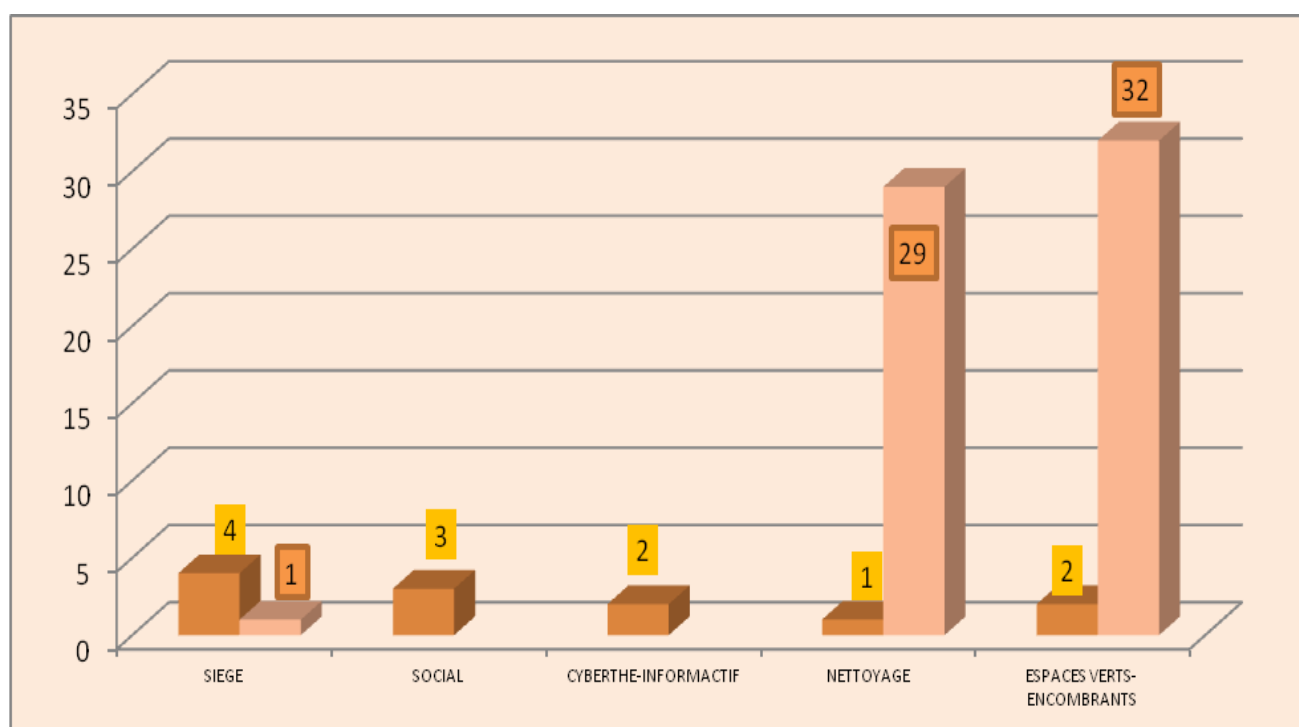
¹ Cf. l'article L5132-2 du Code du travail, L322-16 issu de la loi de 1998 et précisé par différents textes

- Le secteur non marchand, d'utilité sociale, qui regroupe les activités du secteur non concurrentiel qui visent à répondre aux besoins non satisfaits des habitants : médiation, développement du lien social... Il intègre les activités conventionnées sous forme d'Ateliers et Chantiers d'Insertion.
- la Régie de quartier « Montauban-Services » ne comporte que des secteurs non marchands :

SECTEURS D'ACTIVITES :



L'EQUIPE DES PERMANENTS COMPTE 12 PERSONNES :



NOS ACTIVITES :

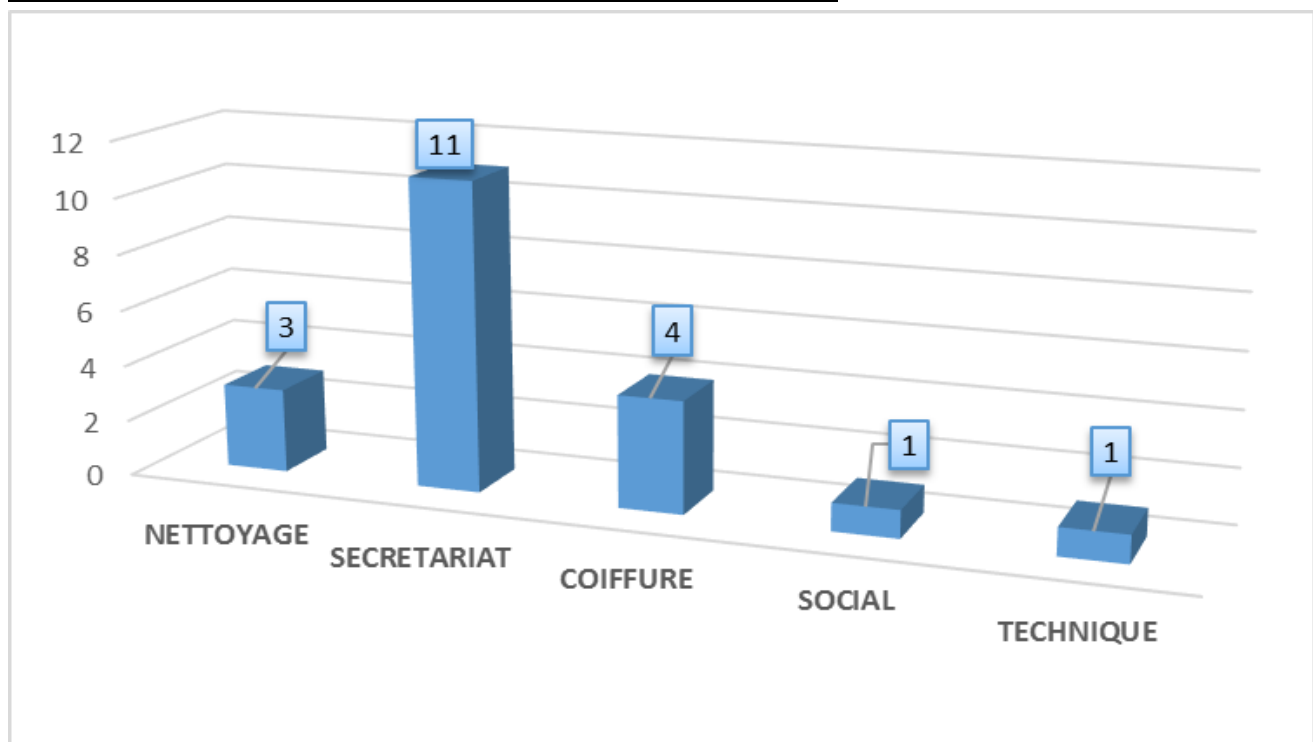
Cette structuration « verticale » par activités a le mérite de rendre très lisible l'organisation La Régie de quartier « Montauban-Services ». Chaque activité a son modèle économique propre, ses financements spécifiques clairement identifiés... La comptabilité est organisée pour ce faire, analytiquement.

En revanche, elle ne doit pas faire oublier les transversalités existantes. Les activités ne sont pas cloisonnées, toutes sont construites conformément au projet politique global porté par La Régie de quartier « Montauban-Services », toutes se répondent et s'enrichissent les unes, les autres.

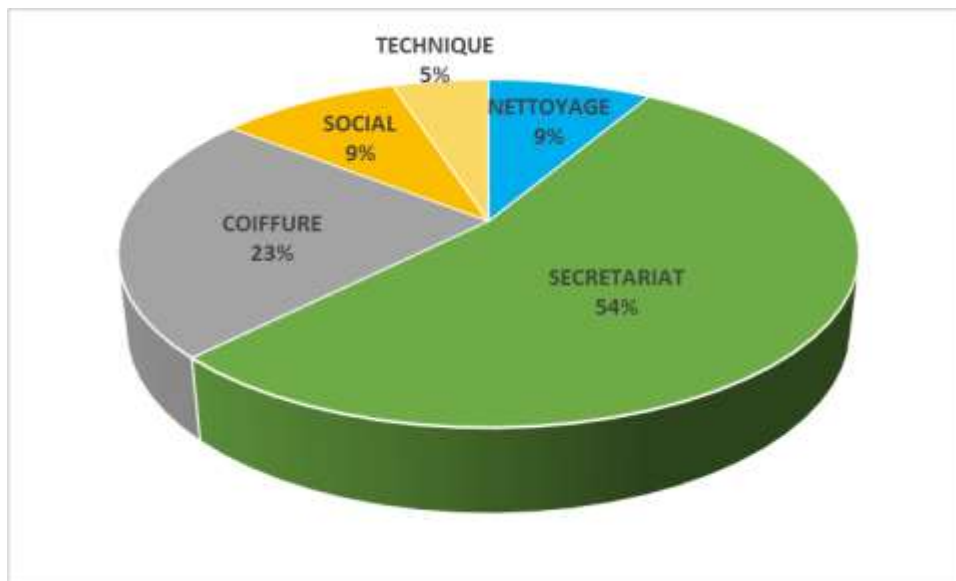
Le lien social par exemple ne repose pas uniquement sur les activités dites d'utilité sociale (l'accompagnement social, l'accueil, Cyberthé, Informac'tif...). C'est une dimension transversale à toutes les activités. Le lien social est indissociable de la Régie elle-même. C'est la présence de la régie sur son territoire qui, par la multiplicité et la diversité de ses interventions participe à la création de lien social.

Les stagiaires sont également accueillis dans la régie, dans le cadre pour les plus jeunes, de la découverte des métiers, en classe de 4^{ème} ou 3^{ème}, au Parcours d'Orientation d'Information pour les plus âgés, qui déterminent, au cours du stage, leur projet professionnel. Cette année des conventions avec les Collèges (Olympe de Gouges, Azaña, Notre Dame), le Lycée Bourdelle, Aformac, Formasup82, Vidéo 3/4... ont été réalisées pour encadrer l'accueil des stagiaires suivants :

NOMBRE DE STAGIAIRES POUR TOUS LES SECTEURS : 20 STAGIAIRES



NOMBRE D'HEURES DES STAGIAIRES PAR SECTEUR : 1117 HEURES CUMULEES



b. UN PARTENARIAT FORT CONSTRUIT AUTOUR DU TRYPTIQUE D'ACTEURS FONDATEURS : COLLECTIVITE, BAILLEURS, HABITANTS

« Le dispositif Régie de quartier n'est pas un dispositif public mais la résultante d'une volonté partenariale ».

Extrait de l'Article 1 de la Charte Nationale

« La réalisation du projet nécessite, dès l'amorce des réflexions, la construction d'un partenariat le plus large possible qui mette au contact : les habitants, les institutions (en particulier villes, bailleurs...), les associations les travailleurs sociaux et plus généralement les acteurs du développement économique et social local rejoignant en cela la politique de la Ville. »

Article 4 de la Charte Nationale

La participation des habitants constitue l'originalité politique La Régie de quartier « Montauban-Services ». L'objectif La Régie de quartier « Montauban-Services » est de favoriser l'implication dans la vie de la Cité en créant des espaces publics de dialogue et en construisant des modes de gestion du local.

L'économique



Le social

L'enjeu de la citoyenneté

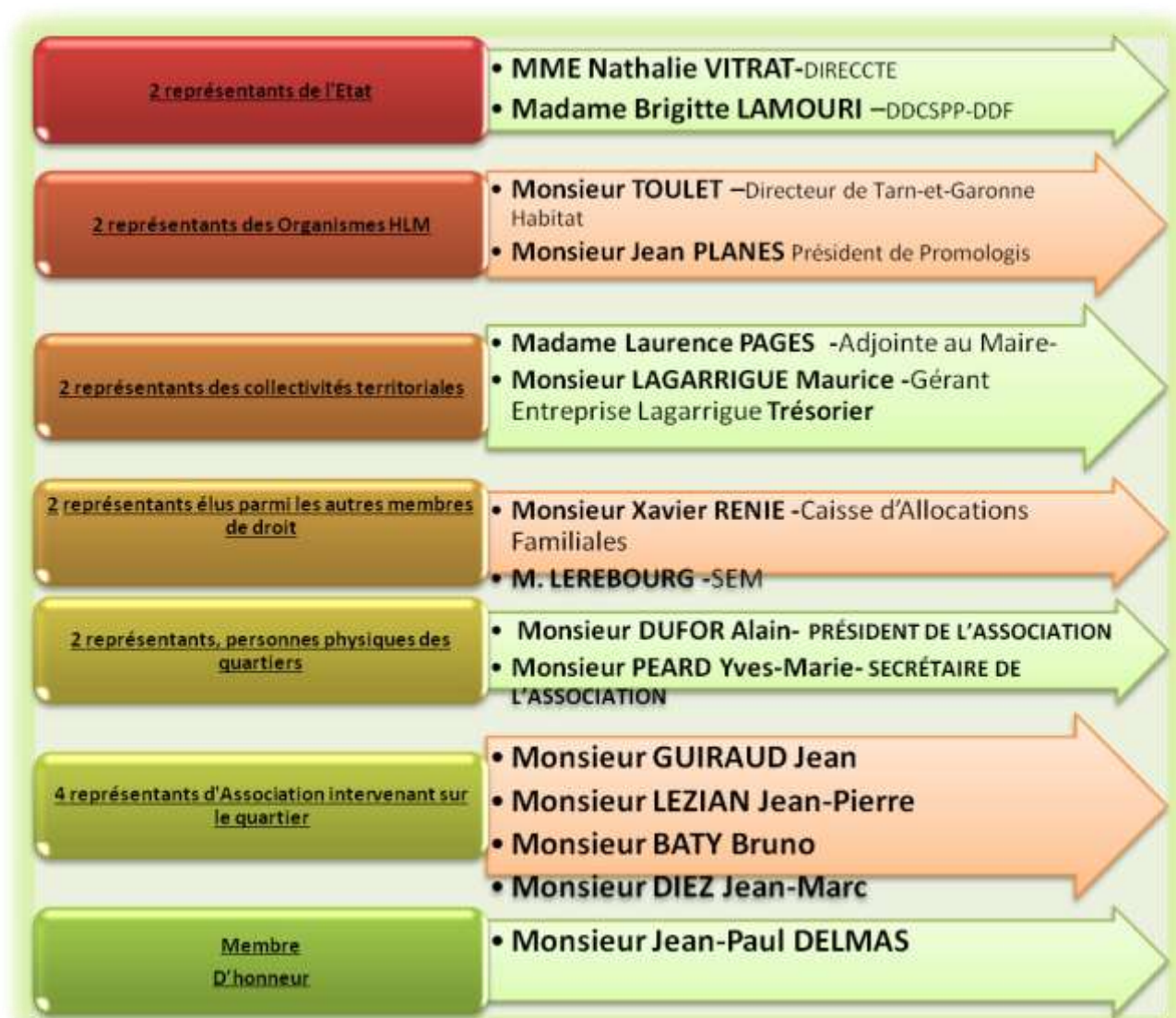
UN MODE DE GOUVERNANCE

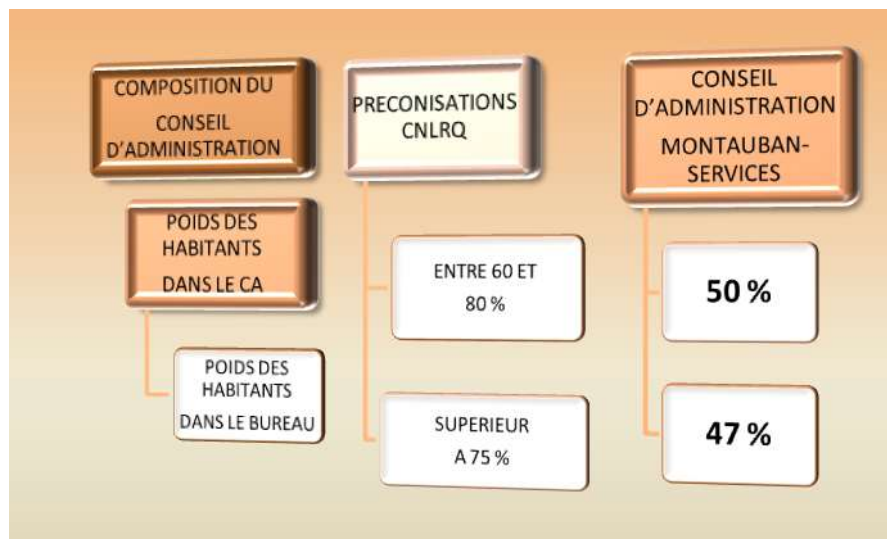
Les Régies de quartier et de territoire sont toutes structurées en association loi 1901. Cette forme juridique a été choisie parce qu'elle est la plus à même de donner corps à l'indispensable partenariat sur lequel s'appuie et se construit le projet Régie. Elle permet en particulier « d'assurer

une véritable représentation et participation des habitants », comme souligné dans l’Article 5 de la Charte Nationale.

La Régie de quartier « Montauban-Services » s’inscrit donc explicitement dans une logique de co-gestion. La collectivité, le bailleur social et les habitants du quartier- le tryptique d’acteurs fondateurs-ont chacun leur place dans les instances de gouvernance de la Régie, véritables lieux d’échanges et de débats. Leur poids respectif au sein du Conseil d’administration (nombre de sièges, voix consultative/voix délibérative) est défini dans les statuts.

COMPOSITION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

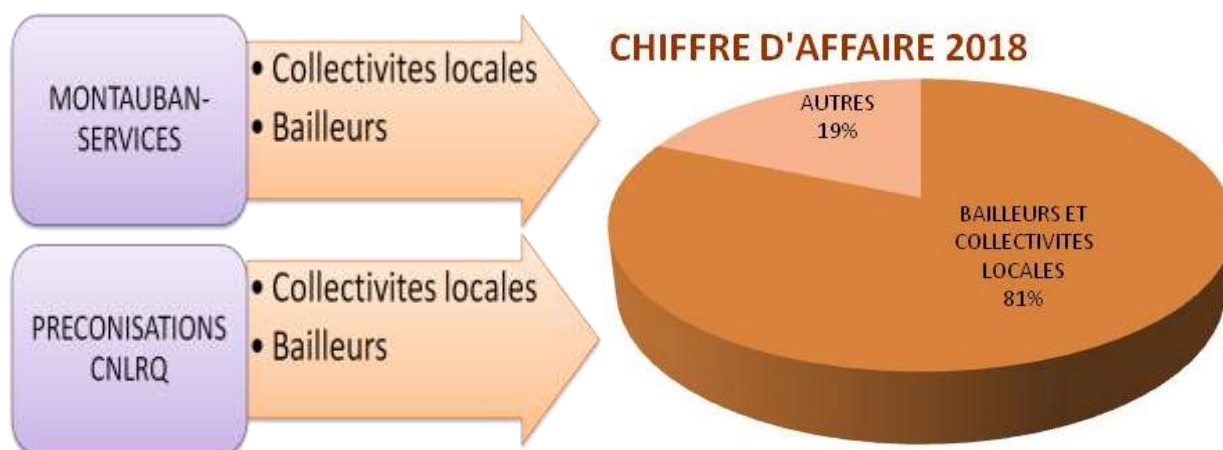




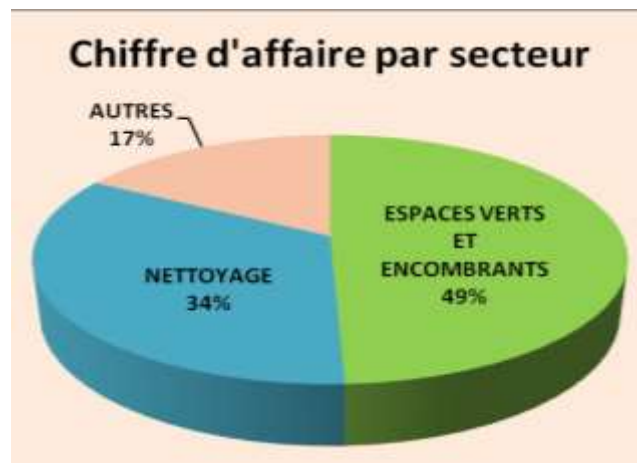
UN PARTENARIAT ECONOMIQUE AVEC LA COLLECTIVITE ET LES BAILLEURS

Au-delà de leur présence dans les instances de gouvernance associative, les collectivités et les bailleurs s'engagent dans un partenariat économique avec La Régie de quartier « Montauban-Services ». En confiant La Régie de quartier « Montauban-Services » la réalisation de prestations, principalement dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, ils affichent leur volonté politique de soutenir le projet Régie, et reconnaissent ainsi la mission essentielle que remplissent les Régies sur leur territoire.

La partie du chiffre d'affaires réalisé avec la Ville et les bailleurs est donc significative et avoisine généralement 80 % du CA total. Elle est le reflet de l'ancrage territorial de La Régie de quartier « Montauban-Services » et de la qualité du partenariat construit avec ces deux acteurs incontournables.

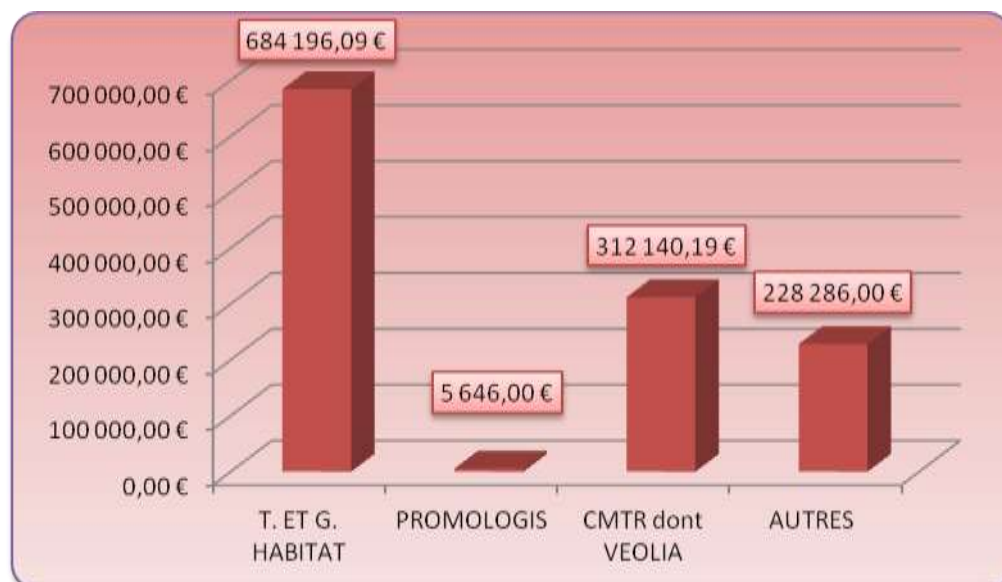


> 80%

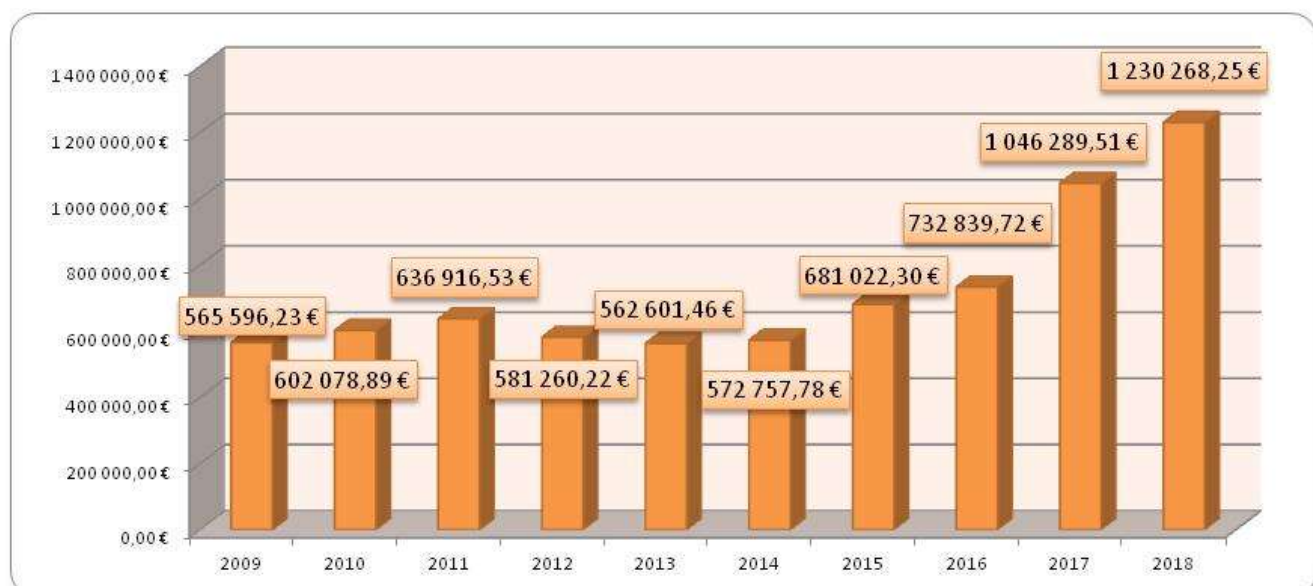


AUTRES : SIEGE - INFORMATIF

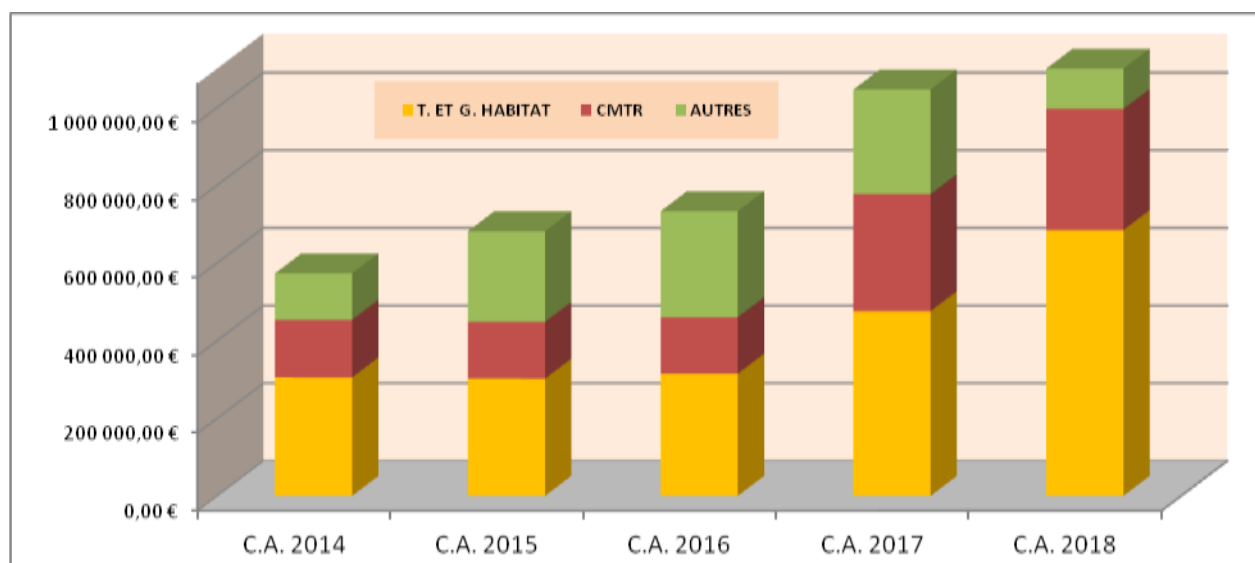
CHIFFRE D'AFFAIRE 2018 PAR CLIENT



EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE SUR 10 ANS



EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE PAR CLIENT SUR 5 ANS



Et des transversalités ...

Lien social/Citoyenneté/Insertion

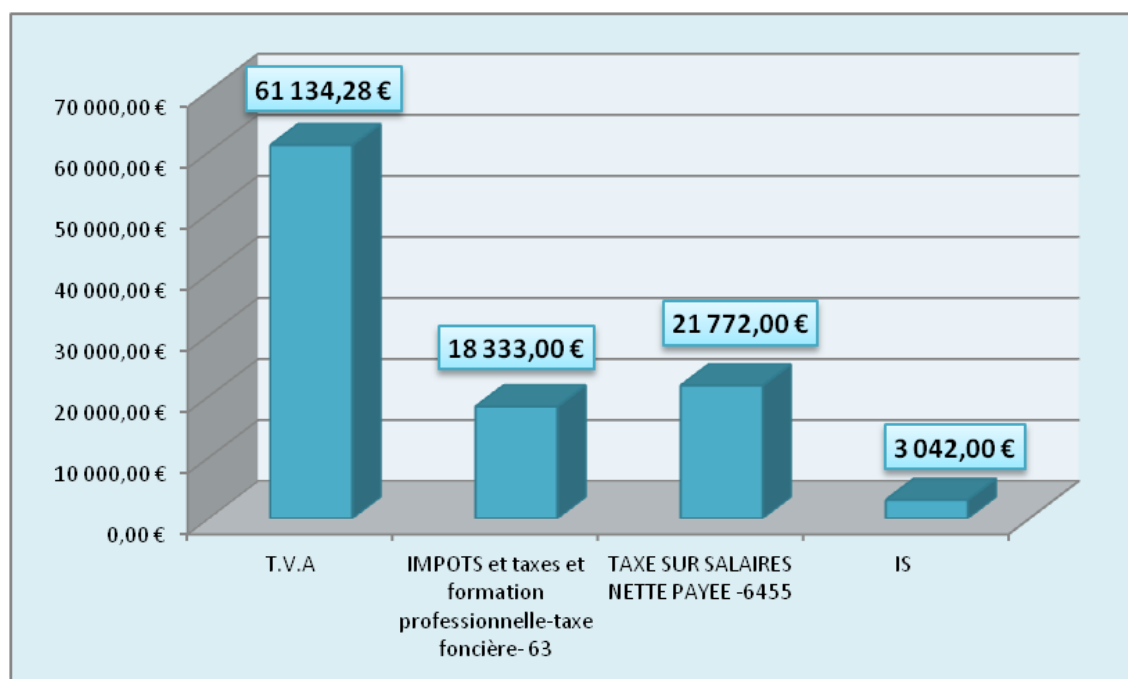
c. LES REGIES, ACTEURS D'UNE ECONOMIE DU LOCAL

« L'entreprise Régie de quartier se situe dans le champ de l'économie locale. Elle double son exigence économique d'une réflexion sur l'économie du local ».

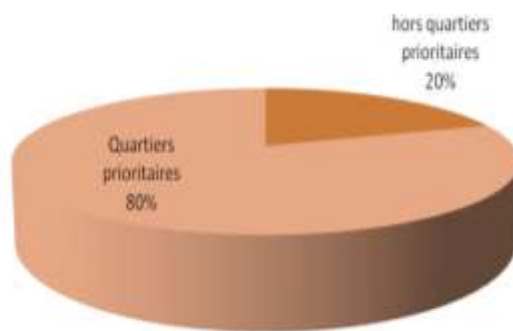
Extrait de l'Article 6 de la Charte Nationale

Les Régies s'inscrivent pleinement dans la vie de leur territoire et prennent appui sur les richesses existantes pour les développer. Leur territoire est à la fois la zone de recrutement prioritaire des opérateurs (hors encadrement) et le périmètre principal de réalisation des prestations. Montauban-services a distribué sur sa zone d'intervention la somme de :

- 366 805.65 euros pour le poste charge (60 à 62) et a également participé à l'intérêt collectif par le paiement des impôts à concurrence de **104 281.28 euros** répartis comme suit :



DOMICILE DE NOS SALAIRES EN INSERTION



C'est une orientation forte de la politique de recrutement qui illustre bien l'un des principes fondateurs du projet de La Régie de quartier « Montauban-Services » : la réalisation des services par des habitants favorise la reconnaissance et le respect du travail par le plus grand nombre ainsi qu'une réappropriation du quartier par les habitants et la restauration de la « civilité ordinaire ».

De plus, la majeure partie des prestations réalisées par La Régie de quartier « Montauban-Services » relève de la gestion urbaine de proximité (entretien des parties communes d'immeubles, entretien des espaces extérieurs...) et fait l'objet d'une contractualisation avec la Collectivité et les Bailleurs.

De par cette forte contractualisation avec les donneurs d'ordre publics, les flux financiers sur lesquels travaillent La Régie de quartier « Montauban-Services » sont donc essentiellement issus du territoire, c'est-à-dire de sommes versées par les habitants eux-mêmes, au travers du paiement de leurs charges locatives ou de leurs impôts locaux. L'objectif de La Régie de quartier « Montauban-Services » est de les convertir, dans les meilleures conditions, en masse salariale redistribuée sur le quartier. En ce sens, La Régie de quartier « Montauban-Services » s'inscrit pleinement dans une économie du local, une économie de circuit-court.

d. UN REGIME FISCAL QUI RECONNAÎT LA MISSION D'UTILITE SOCIALE DES REGIES

De par la spécificité de leur projet, de leur ancrage territorial, des modes opératoires adoptés pour la réalisation de leurs prestations, les Régies de quartier et de territoire peuvent prétendre à un assujettissement aux impôts commerciaux.

Les modes opératoires adoptés par la Régie de quartier « Montauban-Services » diffèrent de ceux d'une entreprise classique. Alors que l'entreprise classique assure la réalisation d'une simple prestation technique, la Régie y ajoute une mission de veille et de médiation, ainsi qu'une mission d'insertion sociale et professionnelle.

La Régie de quartier « Montauban-Services » porte avant tout un projet d'accès à la citoyenneté pour les habitants des quartiers, qui adossé à une démarche économique s'intéresse à une problématique globale et transversale de revitalisation et d'intégration dans la ville. En ce sens, sa mission première est une mission d'utilité sociale, qui ne relève pas du champ concurrentiel.

A l'échelle du réseau, plus des $\frac{3}{4}$ des Régies ne sont pas assujetties aux impôts commerciaux. Montauban-Services rentre dans ce cadre suite à un argumentaire développé lors de la réforme fiscale au regard de son activité à forte « valeur ajoutée sociale ».

Le public que nous recevons et salarions correspond à celui de l'Insertion par l'Activité Economique, défini par les textes notamment l'article L 5132-1 à L 5132-16 du Nouveau Code du Travail :

« Personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières »

UNE ENTREPRISE EN VRAIE GRANDEUR

« Le dispositif Régie de quartier articule une double démarche d'entreprise en vraie grandeur et de développement social et communautaire. (...) Le projet économique doit en particulier être transparent et ne peut en aucun cas s'appuyer sur l'unique mise en place d'un dispositif de traitement social du chômage ou du relais d'un politique : une place peut par contre être faite dans l'entreprise pour ces mesures, dans le respect des réglementations en vigueur. La viabilité économique du projet a pour base les conditions de prix du marché ».

Article 1 de la Charte Nationale

a. UNE ASSISE ECONOMIQUE

L'équilibre global des Régies repose sur une hybridation des ressources, marchandes, non marchandes et non monétaires.

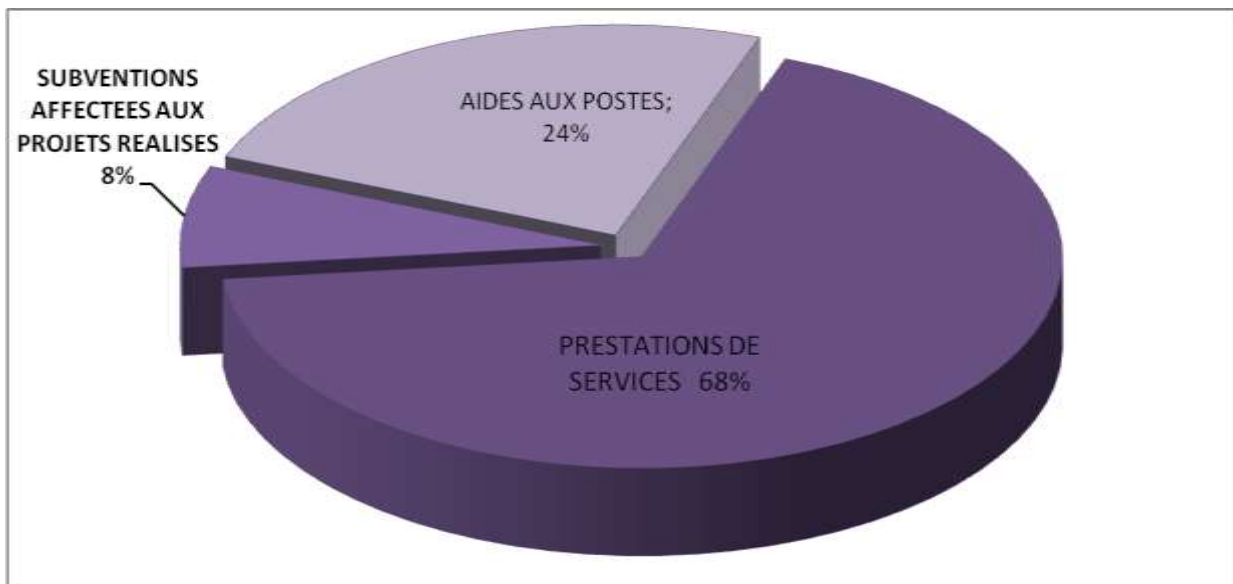
Les ressources marchandes assurent l'assise économique globale de la Régie. Elles représentent plus de 50% des ressources d'exploitation. Leur poids peut toutefois différer de manière significative (entre 50 et 80 % des ressources d'exploitation), en fonction des activités développées, de leurs modalités spécifiques de mise en œuvre, de leur ancrage ou non sur le secteur non marchand. On peut toutefois retenir que :

- En deçà de 50 %, la capacité de la Régie à générer ses propres ressources est trop faible et menace sa pérennité.
- Au-delà de 80%, son ancrage dans l'économie solidaire est insuffisant, elle tend à glisser vers le tout marchand, laissant peu de place dans son projet aux activités utiles socialement et génératrices de cohésion et de régulation sociales dans les quartiers.

L'équilibre des ressources diffère fortement en fonction du poids respectif du secteur marchand et du secteur non marchand. En effet :

- Sur le secteur marchand, le chiffre d'affaires avoisine généralement 70 % des ressources d'exploitation
- Sur le secteur non marchand, ce poids est beaucoup plus faible :
 - Certaines activités, non solvables, sont quasiment entièrement subventionnées
 - Dans le cadre du dispositif « Atelier et Chantier d'Insertion », les ressources générées par la vente de prestations sont limitées, conformément au cadre réglementaire (à 30 % du budget global du chantier, voire 50 % dans certains cas soumis à une décision préfectorale). En guise d'illustration, l'activité de Montauban-Services représente :

COMPARATIF CHIFFRE D'AFFAIRE /SUBVENTIONS 2018



b. DES PRESTATIONS VENDUES AU PRIX DU MARCHÉ

L'Article 1 de la Charte Nationale insiste particulièrement sur le fait que :

« La viabilité économique du projet a pour base les conditions de prix du marché ».

L'hybridation des ressources ne doit donc pas se traduire par la réalisation de services à bas prix.

Le projet Régie de Quartier exige en effet de construire le recours aux financements publics, et notamment aux contrats aidés, dans le contexte économique. Quel que soit le dispositif dans lequel s'inscrit une activité, la prestation est vendue au prix du marché, c'est-à-dire du même taux horaire, au même prix du m² ou du m³. C'est le mode opératoire qui diffère et qui est adapté en fonction des difficultés des publics (organisation de l'équipe, déroulement du travail, niveau d'encadrement...).

Les contrats aidés sont utilisés comme des moyens pour répondre aux besoins du territoire et à ceux des personnes les plus éloignées du marché du travail. En aucun cas, ils ne peuvent servir « d'alibi » pour désolabiliser des marchés et organiser, de fait, des pratiques contraires à l'éthique de notre mouvement. Les aides institutionnelles, liées aux financements de ces contrats, sont donc strictement réservées à des actions en direction des personnes éloignées de l'emploi. Pour l'essentiel, elles financent la formation des publics en insertion, leur accompagnement, leur adaptation au poste de travail, le surencadrement nécessaire, une moindre productivité.

UN CADRE D'EMPLOI « ORDINAIRE »

Depuis 1990, le réseau des Régies s'est doté d'un Accord Collectif propre : L'Accord Collectif National des Régies de quartier- afin d'unifier les pratiques internes des Régies relativement au droit du travail et de faire reconnaître les spécificités de leur projet.

« L'Accord collectif a pour vocation d'assurer des garanties uniformes à l'ensemble des salariés du réseau CNLRQ ».

« La spécificité des activités exercées est directement liée à la satisfaction des besoins sociaux exprimés par les habitants du quartier. Il est donc impossible de définir une activité dominante pouvant conditionner l'application d'une convention collective de branche. De là, la nécessité de concevoir un champ d'application spécifique. »

Extraits de préambule de la Convention Collective

En 2010, l'Accord Collectif est transformé en Convention Collective Nationale des Régies de Quartier et de Territoire.

a. UN STATUT DE DROIT COMMUN POUR TOUS

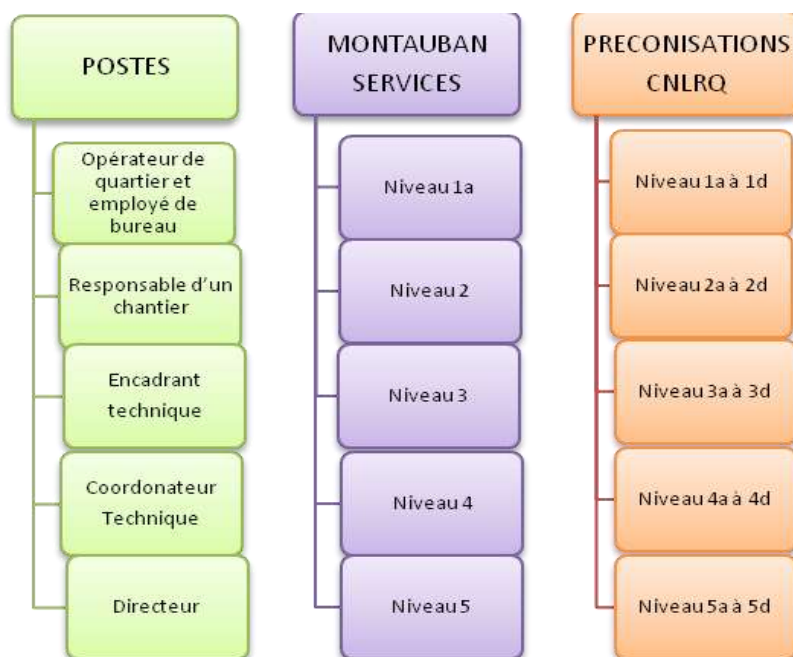
Les salariés embauchés en contrats aidés sont en CDI ou en CDD et s'inscrivent dans le cadre de la Convention Collective nationale La Régie de quartier « Montauban-Services ». Quel que soit leur parcours, le type de contrat qu'ils signent, tous bénéficient des mêmes droits sociaux.

La Convention Collective des Régies concrétise pleinement ce principe d'une vraie situation professionnelle, dans le respect des personnes et de la valeur du travail. C'est en particulier autour de ce lien salarial que se construisent les parcours. Les contrats ne doivent pas être stigmatisant et la relation entre l'employeur et le salarié n'est pas induite par le type de contrat.

La Régie de quartier « Montauban-Services » cherche à offrir des emplois permettant aux habitants salariés de sortir de la précarité. Elle considère notamment que tout salarié doit obtenir de son travail un revenu supérieur au seuil de pauvreté et pour cela, selon sa situation et ses besoins, se voir proposer un emploi à temps plein ou s'y rapprochant.

b. DES NIVEAUX DE REMUNERATION ENCADRES

Depuis le 1^{er} janvier 2003, une grille de classification des emplois a été mise en place dans l'ensemble du réseau. Pour chaque catégorie de salariés, la liste des emplois a été définie, emplois auxquels correspondent des échelons et des coefficients hiérarchiques, en fonction du degré de qualification, d'autonomie et de responsabilités. Pour chaque poste, il existe donc un niveau de rémunération minimal.



UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE A LA FORMATION ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES

La Régie de quartier « Montauban-Services » est adhérente à sa création l'OPCA Habitat Formation. La mutualisation des ressources au sein d'un unique organisme collecteur permet de développer et de soutenir des dispositions spécifiques et innovantes offrant des réponses aux besoins des personnes en insertion, au-delà de la réglementation légale (remise à niveau, formations pré-qualifiantes et qualifiantes, professionnalisation). A partir du 01 janvier 2012, Habitat Formation devient une des branches de **l'OPCA Uniformation**.

En plus de la participation réglementaire à la formation professionnelle continue, une surcotation de 0.15 % de la masse salariale a été décidée par le Syndicat Employeur des Régies. Gérés dans le cadre d'un « Compte de groupe Régies de quartier et de territoire », ces fonds supplémentaires sont destinés à financer la mise en œuvre d'actions collectives de formation jugées stratégiques.

Il est important de souligner qu'au-delà des formations professionnelles, visant la qualification des salariés, les Régies conçoivent et proposent des formations correspondant à leur vocation première : encourager la participation citoyenne, permettre à l'ensemble des acteurs des Régies de quartier et de territoire (bénévoles, partenaires et habitants salariés des Régies) de prendre une part active à la vie de la Cité. C'est dans ce sens qu'est construit le plan de formation du CNLRQ.

Le Copil Formation

Le Copil (comité de pilotage), créé en 2011, est composé de membres du SERQ et du CNLRQ. Son rôle est d'animer la formation au sein du Réseau et de coordonner au mieux le programme de formation du CNLRQ et le Compte de groupe.

La mobilisation des fonds collectés par les Régies :

Le Plan de formation du CNLRQ s'adresse aux salariés permanents et aux bénévoles des Régies, pour qu'ils s'approprient la culture et le projet politique du Réseau. Il finance des modules de un à six jours, comme les stages acteurs, avec des formations techniques et surtout un apprentissage de l'environnement des Régies et de la réalité du Réseau. Cette année, les formations métiers encadrants techniques, Nouveaux directeurs, ASP, etc.), jusqu'ici financées par le fonds social européen parce qu'innovantes, vont passer dans le giron de *Passag/e/s*.

À leur place, le Plan de formation proposera de nouvelles formations, notamment trois modules Développement durable.

Le Compte de branche

En plus de son programme de formation, le CNLRQ mène des actions de formation à partir de son compte de branche, souvent appelé « compte de groupe ». Ce compte est abondé par une surcotisation de 0,15 % payée par les Régies.

Dans le cadre de la CPNEF, il a été décidé de privilégier les actions de formation pour les salariés en insertion.

Le CNLRQ s'appuie sur les remontées des besoins des Régies par des questionnaires et organise les formations les plus demandées : formations Bo-Ho-HoV, présentation de situation d'agressivité, attitude de services, etc.

Ce compte sert aussi à professionnaliser les ASP et les Encadrants, un enjeu d'importance pour les Régies.

Passag/e/s

L'organisme de formation *Passag/e/s* est une EURL détenue à 100 % par le CNLRQ. Son /e/s final signifie Economie Solidaire, ses formations s'adressant, au-delà des Régies, à ce secteur. *Passag/e/s*, en activité depuis le 11 avril 2012, propose déjà une cinquantaine de modules pour bénévoles et salariés et des modules décrochés pour L'enrichissement mutuel.

Les actions communes entre Régies seront favorisées. Le coût est de 300 e/jour pour les salariés, 175 e pour les opérateurs, finançables sur le plan de formation des Régies, et 100 e pour les bénévoles. Des tarifs préférentiels sont proposés en cas d'inscriptions multiples.

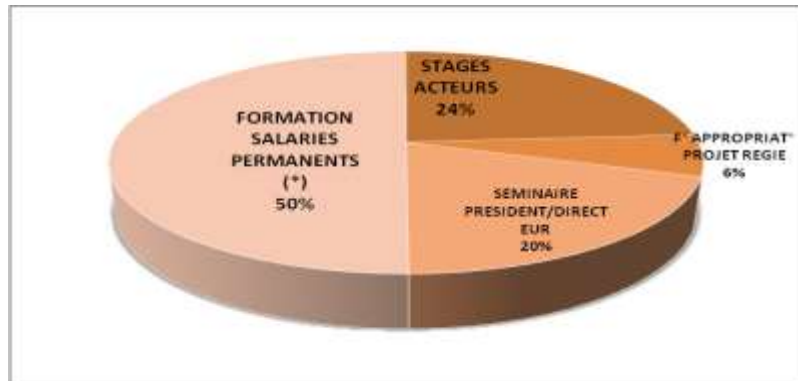
La CpneF

Dans chaque branche, les Commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) font le lien entre l'emploi et la formation professionnelle. La CPNEF des Régies de Quartier et de Territoire réunit leur syndicat employeur, le SERQ, et les cinq organisations syndicales dites représentatives : CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC. Elle sert de cadre aux négociations entre ces organisations syndicales et les présidents de Régies, représentées par le SERQ, pour définir notamment les priorités en matière de formation professionnelle de la branche. Elle analyse aussi les statistiques sur la formation, l'évolution de l'emploi, etc. Le SERQ, syndicat des employeurs Régies de Quartier, syndicat patronal créé en 1995, regroupe les employeurs que sont les présidents de Régies de Quartier et de Territoire. Il les représente dans les négociations avec les organisations syndicales au sein de la CPNEF et de plusieurs commissions paritaires sur des sujets importants : convention collective, évolutions annuelles de la grille de classification, accord national sur la

formation, prévoyance, mutuelle santé, etc. Le SERQ est membre de l'Usgeres, fédération d'employeurs de l'économie sociale et solidaire.

La participation des Régies au plan de formation proposé par le CNLRQ

() Secrétaire d'accueil, ASP, Encadrant techniques, Directeurs, animateurs de projets associatifs... visant à renforcer les compétences professionnelles de chacun dans le contexte spécifique du projet des Régies.*



e - ACTIONS DE FORMATION MONTAUBAN-SERVICES

LES ENTRETIENS DE PROGRES AU SEIN DE LA REGIE DE QUARTIER MONTAUBAN-SERVICES

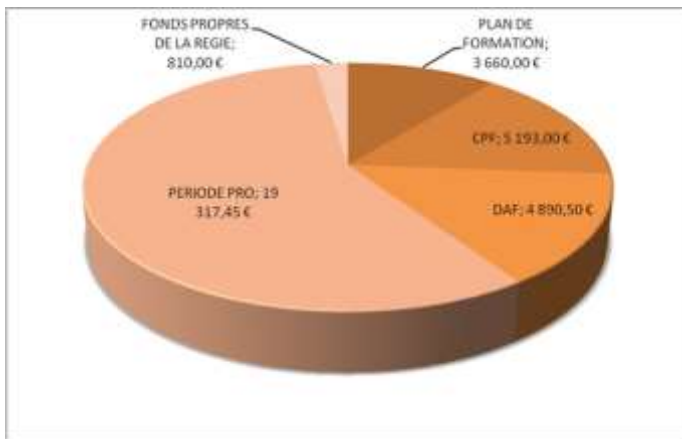
Les entretiens de Progrès avec les permanents ont été mis en place depuis maintenant huit ans, une fois tous les 2 ans.



OBJECTIFS :

- permettre le déploiement le plus adapté de la stratégie de l'entreprise en fixant des objectifs individuels en cohérence avec ceux de l'entreprise,
- créer les conditions équitables du développement personnel et professionnel,
- formaliser un espace de dialogue privilégié entre les managers et leurs collaborateurs directs,
- repérer les talents, les compétences et potentiels afin de garantir la pérennité des ressources internes,
- recenser et challenger les besoins individuels de formation,
- faire de l'évaluation un temps fort de la responsabilité managériale.

ACTIONS DE FORMATION EFFECTUEES PAR LES SALARIES DE LA REGIE EN 2018 :



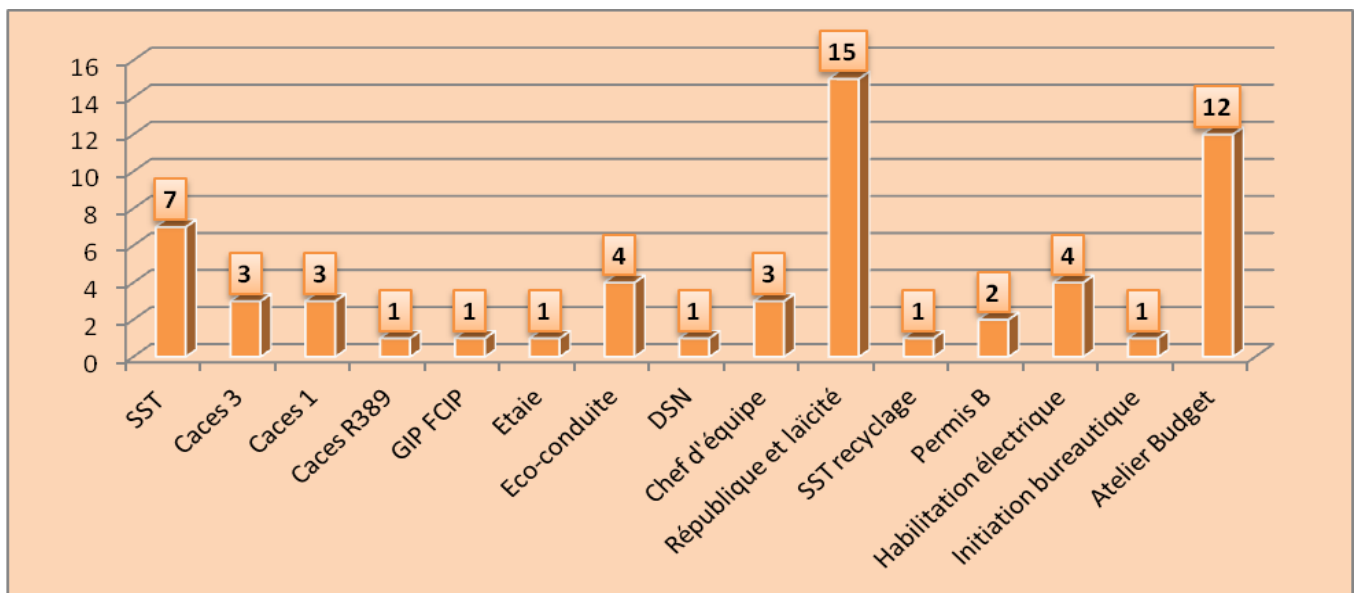
16 SESSIONS DE FORMATIONS, 59 STAGIAIRES

1671 heures cumulées de formation

33 870 euros de budget

(coût pédagogique et salarial)

FORMATIONS REALISEES EN 2018



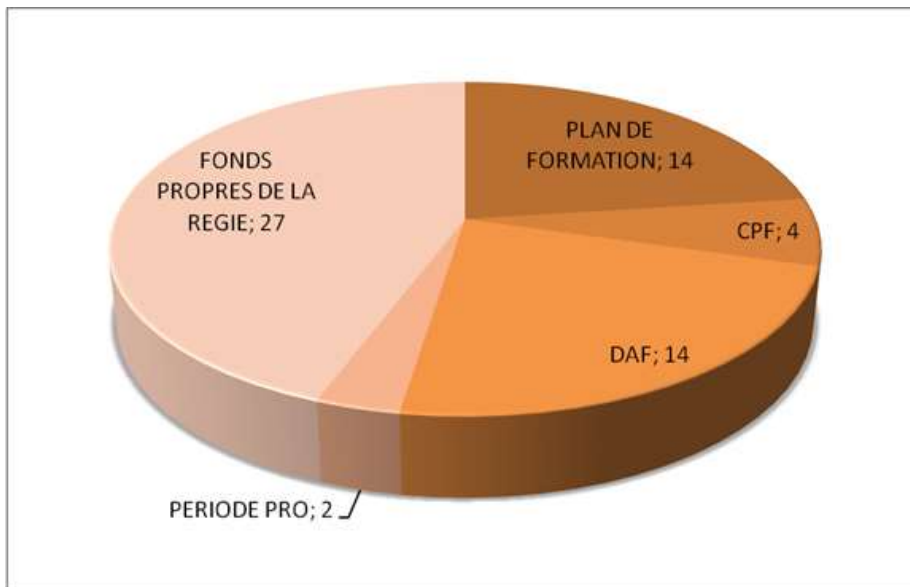
DEMANDES EN FORMATION :

Les Accords de Branche avec Habitat Formation, qui est devenu Uniformation depuis Janvier 2012, permettent de mobiliser les fonds FPSP², pour l'action Illettrisme, permettant ainsi aux personnes en insertion de s'appuyer sur ce dispositif afin de maîtriser les Savoir de Base, et engager un véritable parcours.

Concernant les salariés permanents, les formations qualifiantes se sont déroulées lors des années antérieures, certains sont en demande de pouvoir s'engager dans des formations de longue durée.

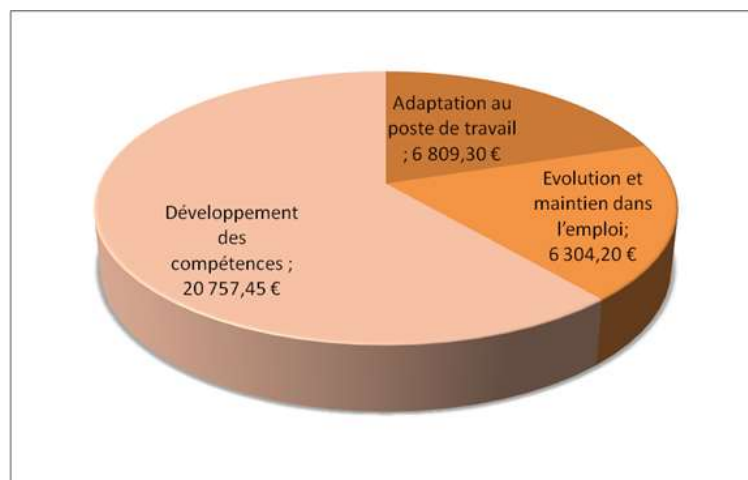
² Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

FORMATIONS 2018 PAR DISPOSITIF :



FORMATIONS 2018 PAR CATEGORIES :

On trouvera en catégorie 1 toutes les formations qui sont directement en relation avec le poste de travail du salarié, qui visent à une adéquation entre les compétences du salarié et celles requises par le poste. Les actions de formation de la catégorie 2 (développement des compétences) sont celles qui permettent au salarié d'évoluer professionnellement, soit en changeant de poste ou de métier, soit en prenant de nouvelles responsabilités. Enfin, la catégorie 3 permet au salarié d'acquérir de nouvelles compétences de son choix, qui ne sont pas forcément en relation avec son poste.



UNE MISSION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

« La démarche Régie de Quartier repose sur (...) le souci, sur son territoire, de l'insertion des personnes les plus en difficulté. Les Régies de quartier montrent en cela qu'elles sont l'une des structures d'insertion par l'Economie telles que définies dans le Rapport ALPHANDERY »

Extrait de l'Article 2 de la Charte Nationale



a. L'IAE, UN OUTIL AU SERVICE DU PROJET DES RÉGIES

La Régie est en charge d'une mission d'insertion sociale et professionnelle qui vise les habitants en difficultés d'accès à l'emploi. Celle-ci s'appuie sur des outils d'insertion conventionnés par l'Etat: l'Atelier Chantier d'Insertion et l'Entreprise d'Insertion. Ils permettent de mobiliser des contrats spécifiques : le contrat unique d'insertion du secteur non marchand (CUI-CAE) et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Les outils de l'IAE sont donc largement utilisés par les Régies, et ce, en faveur du développement social et communautaire local.

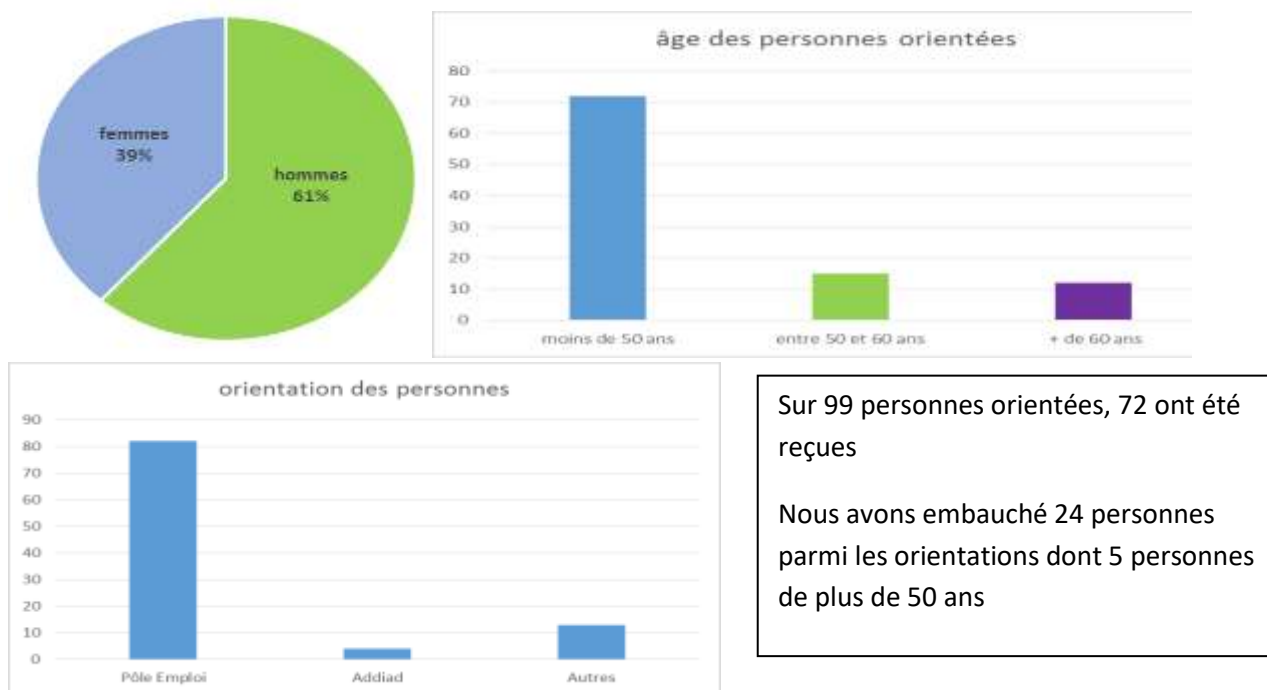
La réalité des conventionnements IAE dans les Régies

93% des Régies sont conventionnées dans le cadre de l'IAE

- 41% des régies sont uniquement conventionnées pour des postes d'insertion CDDI dans le cadre du dispositif « Entreprise d'Insertion »
- 25 % ont uniquement un conventionnement ACI « Atelier et Chantier d'Insertion »
- 26 % ont fait le choix du double conventionnement

Le poids des financements IAE dans le budget des Régies

99 personnes ont été orientées vers la Régie de Quartier Montauban-Services :



b. UNE MISSION D'INSERTION DEPASSANT LE CADRE DE L'IAE

Cependant, les régies ajoutent des dimensions particulières à leur mission, dépassant largement le cadre des dispositifs IAE. Elles peuvent notamment avoir recours à d'autres types de contrats de travail, et proposer des contrats à durée indéterminée à des personnes qui ne pourraient trouver de travail ailleurs. En cela, les Régies sont de véritables « **ensembliers de contrats** ».

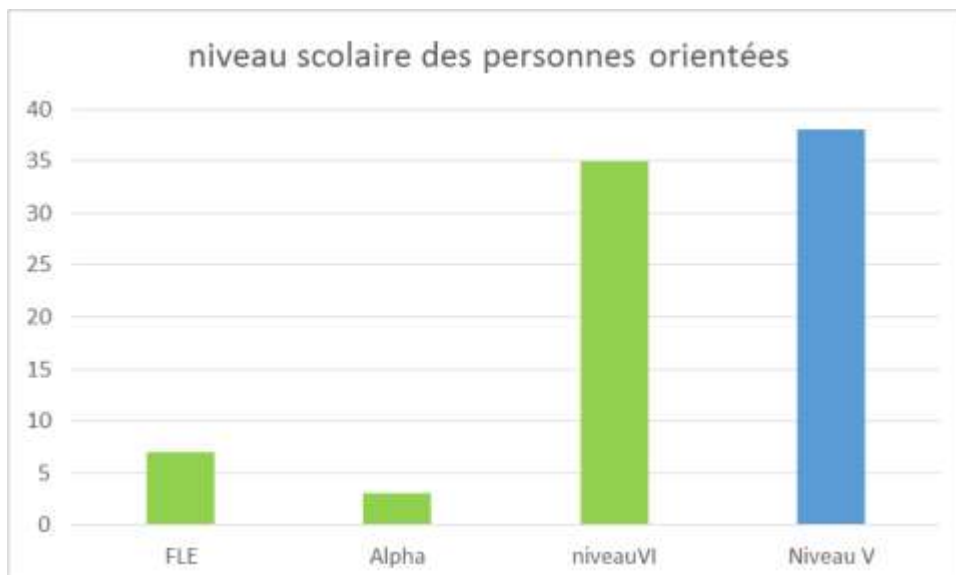
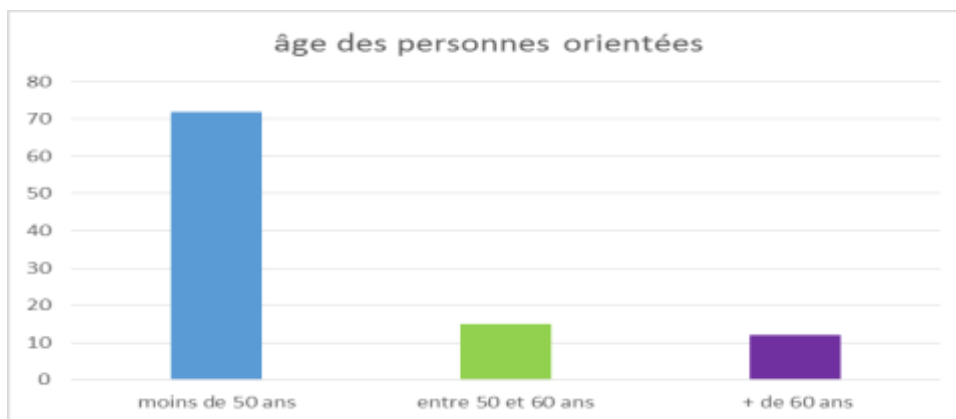
L'Article 3 de la Convention Collective Nationale Professionnelle des Régies de quartier et du CNLRQ met particulièrement l'accent sur la pérennisation des emplois : « Les Régies de quartier doivent veiller à tendre à ce que le nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée soit supérieur au nombre de salariés titulaires de contrats bénéficiant d'une aide dans le cadre des politiques d'insertion. Les Régies de quartier privilégieront les contrats de travail de droit commun ».

L'action des Régies de quartier et de territoire n'est donc pas réductible à la mise en œuvre d'un dispositif d'insertion. Leur volonté est bien d'utiliser ces différents outils pour répondre aux besoins singuliers de leurs salariés, conformément aux orientations fortes qu'elles auront prises en matière de politique d'emploi.

Ainsi, parmi les opérateurs de quartier salariés, on peut souligner certaines tendances :

- Celle de jeunes recrutés pour des durées limitées avec l'objectif de retrouver un emploi à l'extérieur de la Régie. Leur accompagnement portera souvent sur les questions de mobilité et favorisera leur accès à des formations qualifiantes.
- Celle de personnes d'âge moyen recrutées pour des durées plus longues qui pourront intégrer un emploi à l'extérieur ou dans la Régie, éventuellement sur des postes d'encadrement.
- Celle des personnes plus âgées qui intègrent durablement la Régie afin d'atteindre la retraite et les trimestres de cotisations nécessaires.
- Celle de personnes salariées de manière permanente, principalement des femmes à temps partiel embauchées de longue date dans la Régie.

Les Régies recherchent donc un équilibre entre les différents types de contrats, contrats aidés, postes d'insertion et contrats de droit commun (CDD et CDI), entre la création d'emplois durables sur le territoire et la construction de parcours avec les publics en insertion. Leur politique d'emploi peut être amenée à évoluer dans le temps en fonction des nouveaux besoins détectés sur leur territoire.



UN MODELE D'ORGANISATION

La structure des contrats au sein des
Régies de Quartier
EN 2018-73 salariés-



Les Régies de quartier et de territoire présentent ainsi des réalités très diverses. A partir d'un socle de valeurs et de principes communs, chacune se construit en fonction des besoins de son territoire. Il n'y a donc pas un modèle économique unique, normé, des Régies.

De ce modèle organisationnel-type découle également un outil budgétaire-type qui offre une grande lisibilité sur l'organisation des différentes activités des régies :

- Structuration de la masse salariale
- Répartition de l'encadrement
- Affectation des financements publics
- Equilibres de chacun des secteurs

Il existe toutefois un modèle organisationnel-type dans lequel chaque Régie peut se reconnaître et qui permet de bien mettre en valeur certains éléments-clés de leur modèle économique, à savoir :

- Une gouvernance associative
- Un développement de multiples activités, structurées en deux grands ensembles, le secteur marchand et le secteur non marchand, et pouvant être conventionnés sous forme d'entreprise d'insertion ou d'ateliers ou chantiers d'insertion.
- La mobilisation de tout type de contrats de travail

Il fait également apparaître des postes-clés, structurants pour les différentes missions que portent les Régies (médiation, lien social, insertion, éducation à la citoyenneté), atypiques pour certains dans le paysage de l'IAE. On peut notamment citer :

L'ACCUEIL, LE VOLET SOCIAL ET LE VOLET ANIMATION-MEDIATION

L'ACCUEIL

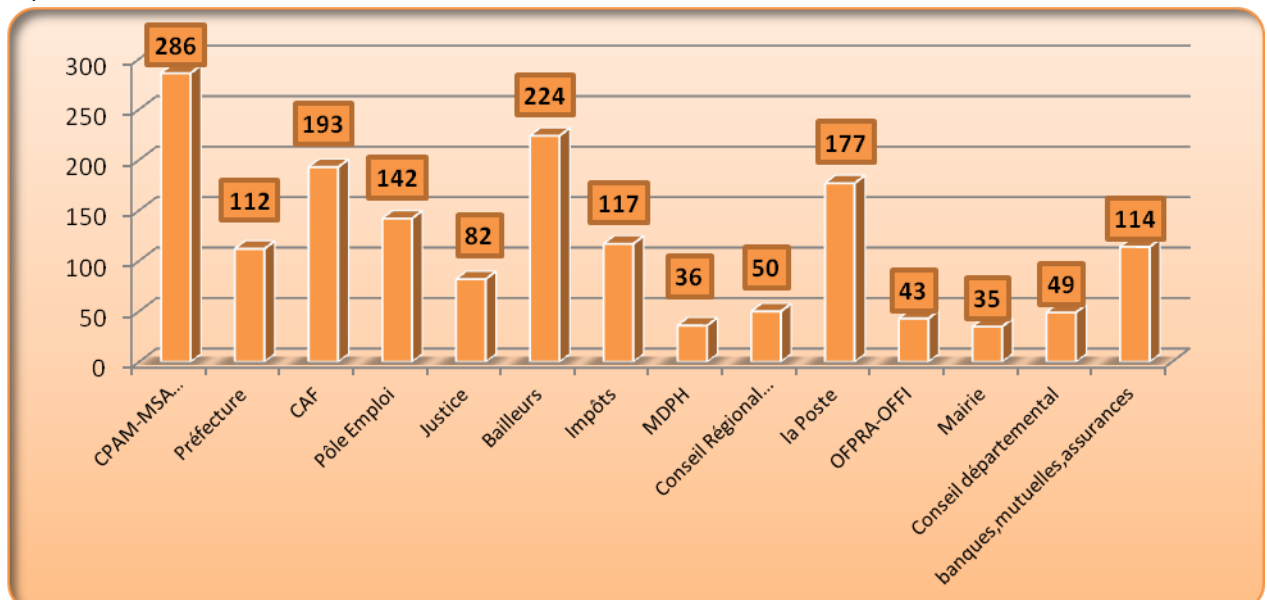
Le poste de chargé d'accueil. Les Régies étant naturellement ouvertes sur leur environnement, la fonction d'accueil des habitants est indissociable de leur projet. Elle contribue à l'animation et à la cohésion sociale du territoire.



• C'est le lien direct avec l'habitant- C'est un lieu convivial d'écoute et de parole- C'est un lieu ressource où l'habitant a l'assurance de trouver la solution à son problème ou une orientation vers un lieu plus approprié

Ce sont des services administratifs très divers assurés au quotidien, en direction, entre autres, de diverses institutions :

- Pour la Poste : mandats, recommandés, oppositions...
- Pour la CAF : fiche de revenus trimestrielle, dossiers APL et prestations, remise gracieuse...
- Pour la Cnam, Cram ou le Rsi : CMU, dossiers de retraite, médiation téléphonique, courriers...
- Pour la Préfecture : demande de titre de séjour, carte nationale d'identité, passeport...
- Pour le Pôle Emploi : actualisation mensuelle, demande d'ARE, ASS...
- Pour le Centre des Impôts : déclaration de revenus, lettre de recours...
- Et de plus en plus de démarches administratives par Internet et la mise en place en 2019 des ateliers numériques

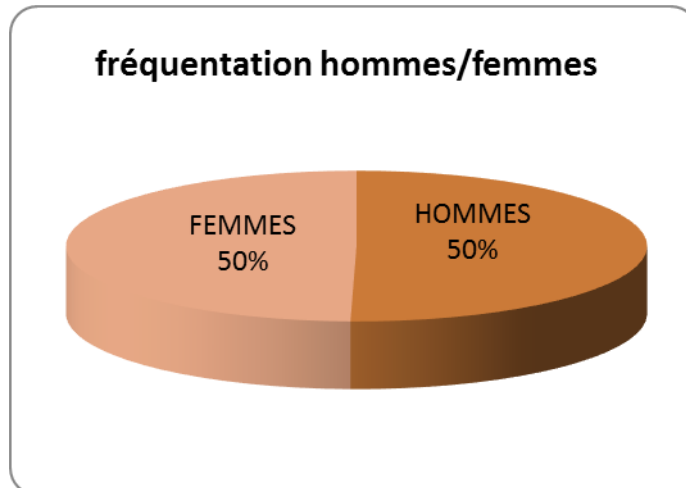


La mise à la disposition des habitants de :

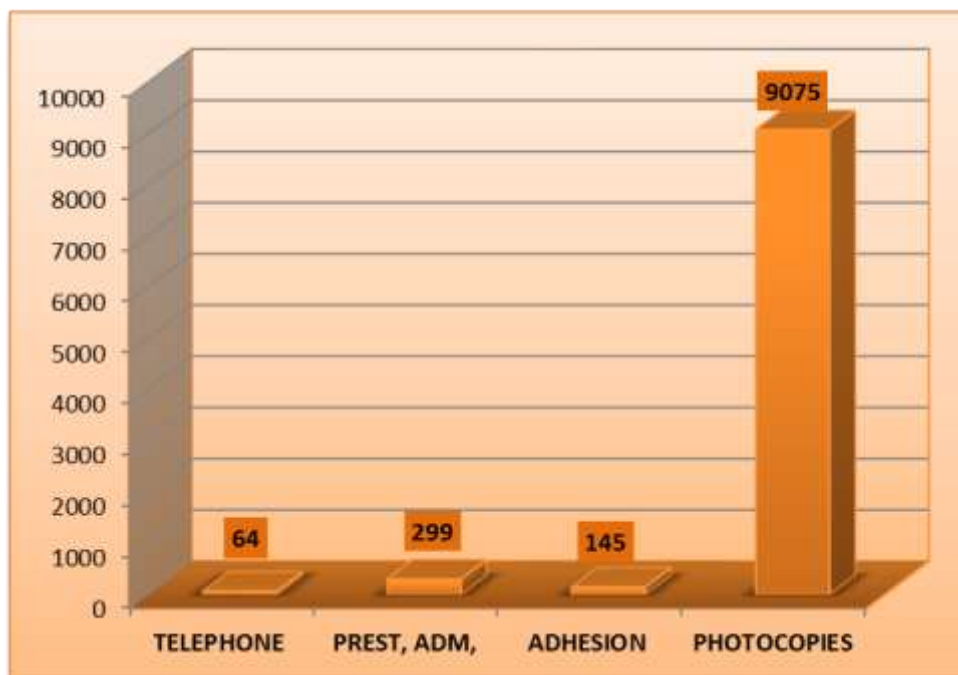
- divers outils : Fax, téléphone, Internet, mails, scans, photocopies
- Savoir-faire administratif, maîtrise de l'informatique, traductions, médiation et expérience de proximité et de lien de confiance avec les habitants
- Sauvegarde des CV et de documents en vue de suivi et de mises à jour
- Missions « précarité énergétique » précisées à la fin du chapitre et ateliers numériques

TPOLOGIE DES USAGERS DE LA REGIE

PAR GENRE :

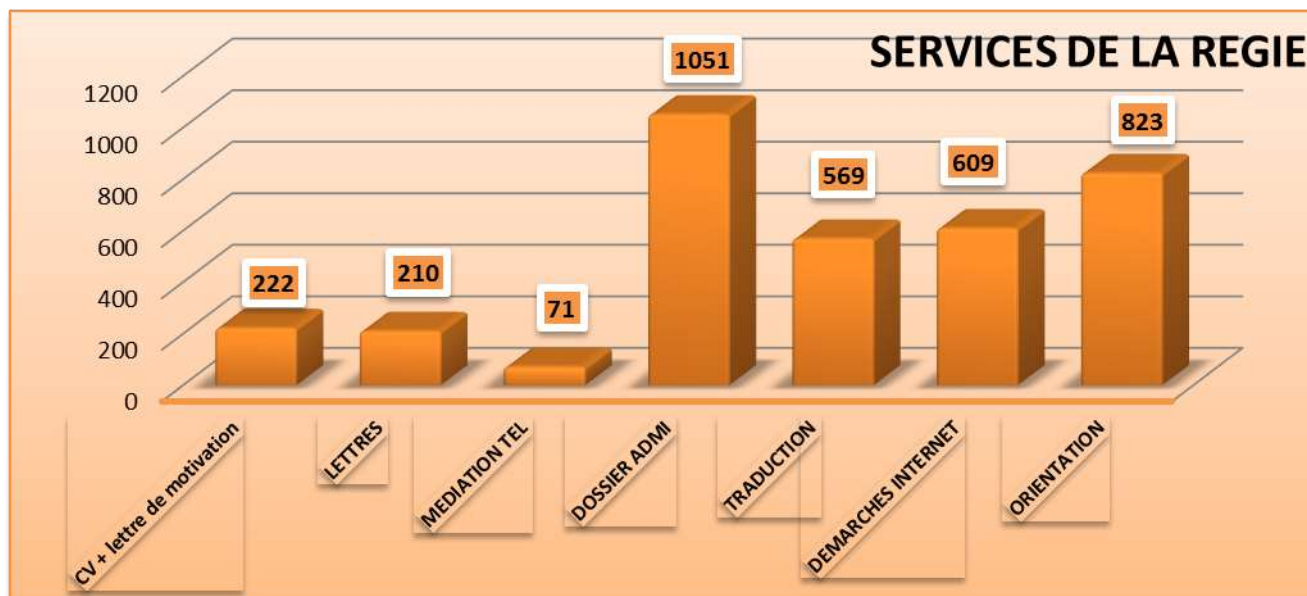


PAR PRESTATION SOLLICITEE :



Nous avons reçu cette année environ **2323 personnes** pour les prestations à l'accueil.

PAR DEMANDE :



Nous avons reçu cette année environ **1648 personnes** pour des demandes de cet ordre là. Certaines prestations sont devenues au fur et à mesure des années une offre répondant à un besoin dont les courbes ci-après illustrent la pertinence.



HEURES AFFECTEES AU SOUTIEN ADMINISTRATIF POUR L'HABITANT : plus de **1290 heures**

LE POLE DEVELOPPEMENT DURABLE

MONTAUBAN-SERVICES : POINT MEDIATION SOLIDARITE

Montauban-Services est depuis 2008, Point Médiation Solidarité, lié par une convention avec Tarif Gaz Réglementé et une autre avec EDF. Cependant, l'action s'est étendue à tous les usagers sans différenciation de fournisseurs d'énergie essentiellement en médiation entrante.

COMPARATIF DE LA FREQUENTATION SUR 8 ANS :



I/ Médiation sortante avec 2 actions spécifiques ponctuelles :

a/ Action chèque énergie :

303 Contacts aboutis par téléphone pour accompagner les bénéficiaires à l'utilisation du chèque énergie, et de l'attestation du chèque énergie.

b/ Action **Maîtrise de la Demande en Energie** et information sur les contrats en Gaz Tarif Réglementé :

51 clients en Gaz Tarif Réglementé ont été accompagnés individuellement sur la maîtrise de la demande en énergie, la compréhension de la facture, du contrat, les services gratuits de l'Espace Client....avec la remise de 51 kits MDE (thermomètre, sablier de douche, étiquette accroche radiateur, éventail éco-gestes et d'un jeu de 7 familles)

II/ Médiation postée :

Montauban Services a mis en œuvre les actions suivantes, à destination des habitants, rencontrant des difficultés :

INFORMER sur la maîtrise des consommations d'énergie, les modes de paiement des factures, les aides potentielles, la sécurité des installations intérieures de gaz, le Chèque Energie.

EXPLIQUER comment lire une facture.

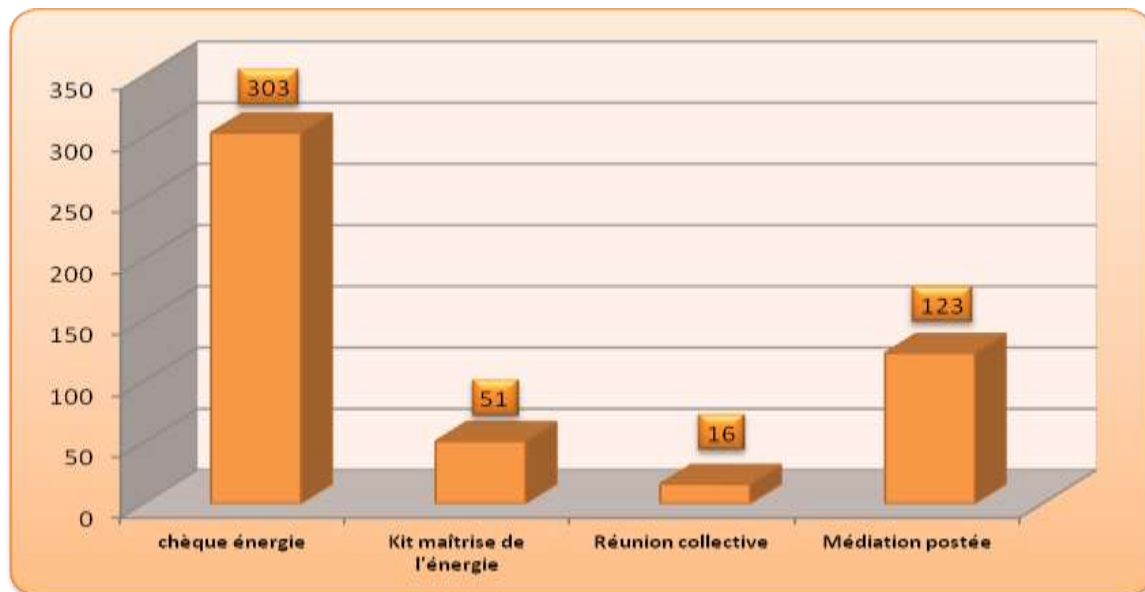
INFORMER et PROPOSER les services gratuits d'aide à la gestion du budget d'énergie, notamment : le prélèvement automatique, la mensualisation, la création d'un espace client.

ORIENTER VERS LES ACTEURS SOCIAUX, expliquer leur rôle et fournir leurs coordonnées, remettre aux usagers les documents nécessaires pour la prise en charge du dossier par les services sociaux, décrire les modalités à respecter pour déposer un dossier d'aide et, le cas échéant, accompagner les clients en difficulté dans l'instruction de leurs dossiers.

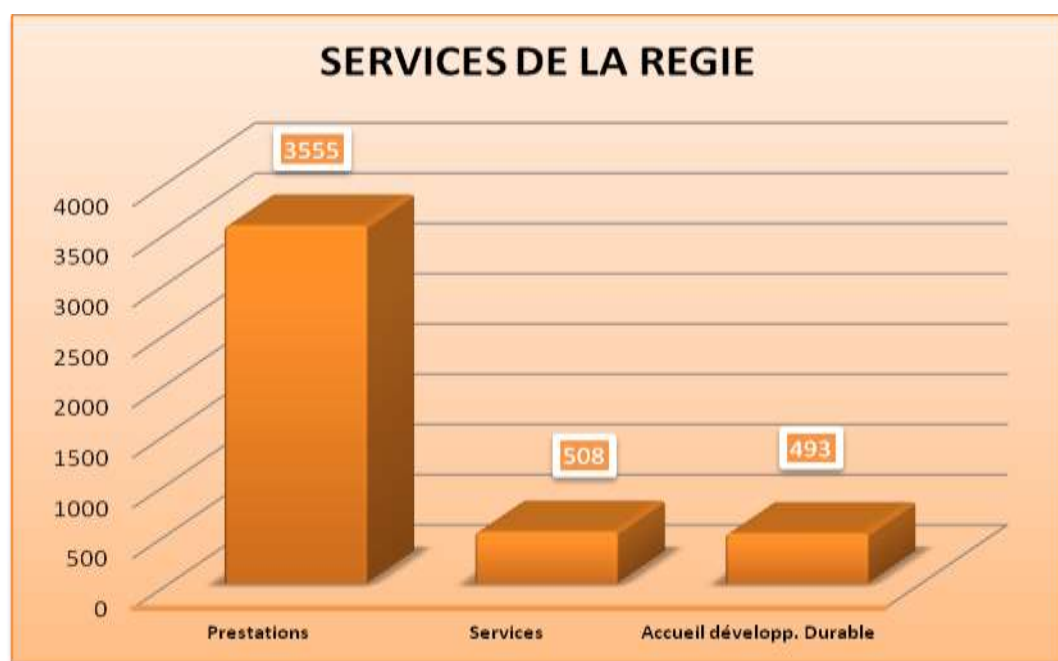
ORIENTER VERS LES INTERLOCUTEURS DU FOURNISSEUR D'ENERGIE, fournir le numéro de téléphone du Service Client, du Service Recouvrement et expliquer leur rôle.

REMETTRE LES BROCHURES en appui des informations délivrées.

493 personnes reçues en 2018 dans le cadre du développement durable



*Flux total des personnes qui ont sollicité l'accueil de la Régie : plus de **4 556 personnes***



LE VOLET SOCIAL : *CONSTRUCTION D'UN PARCOURS PRE PROFESSIONNEL EN DIRECTION DES BENEFICIAIRES DU RSA*

Les postes d'accompagnateur socioprofessionnel et d'encadrement technique (chef d'équipe, encadrant, coordonnateur) sont un maillon indispensable qui facilite l'acquisition et le développement des compétences des salariés, compétences professionnelles mais aussi sociales, culturelles et citoyennes...

Mesures Conseil Général financées dans le cadre du FSE

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION :

ACCOMPAGNEMENT PRE PROFESSIONNEL ET IMMERSION EN MILIEU DE TRAVAIL POUR LES BENEFICIAIRES DU RSA ORIENTES PAR LES PARTENAIRES : POLE EMPLOI ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rappel des objectifs

L'objectif est de préparer le bénéficiaire de l'action à son orientation professionnelle

Plusieurs étapes sont nécessaires :

Repérer et tenter de solutionner les freins y apporter des solutions en orientant vers les bons interlocuteurs partenaires

Freins d'ordre sociaux ayant des incidences sur la difficulté d'accéder à un emploi

- Problématique de santé : souffrance psychologique, addictions
- Image de soi et santé : bilan de santé, soins et hygiène
- Logement : demandes d'aide de logements sociaux
- Accès à la mobilité : permis de conduire, achats de véhicules, recherche d'aides financières
- Accompagnement dans les démarches administratives du quotidien : endettement, CPAM, CAF ...
- Se préparer à l'organisation familiale

Freins à l'accès à l'emploi

- Pour les personnes ne maîtrisant pas la langue française l'apprentissage de la langue est une priorité : recherche des structures adaptées et orientation vers ces organismes
- Diagnostic des savoirs faire

- Soutenir l'apprentissage de l'utilisation des outils informatiques pour la recherche d'emploi sur différents sites : mise à jour du CV, candidater en ligne, faire une lettre de motivation, préparer un entretien d'embauche
- Découverte de l'entreprise des métiers des métiers, préparer des périodes
- Dans certains cas préparer et orienter vers une formation qualifiante

Moyens mis en œuvre :

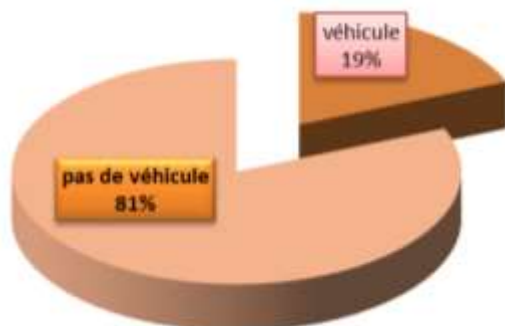
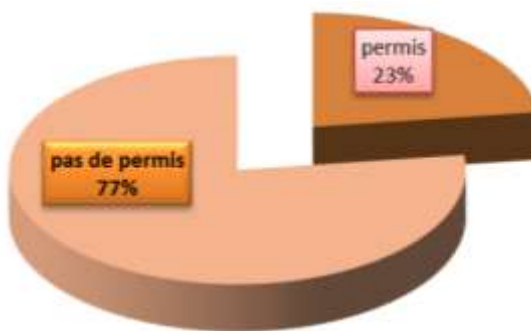
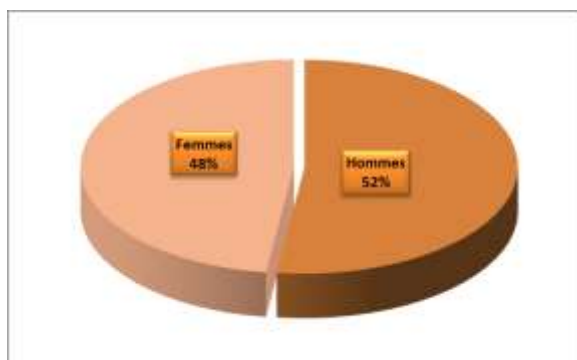
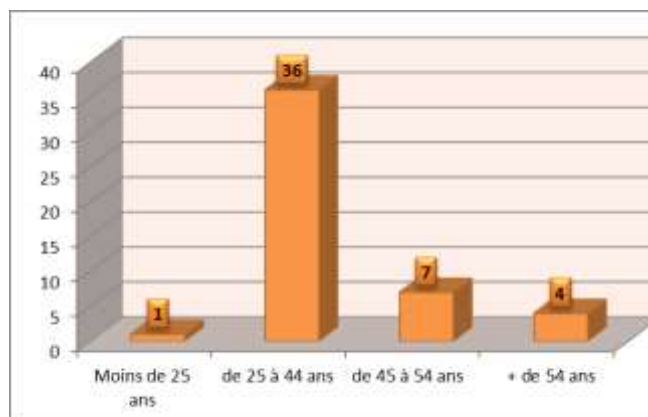
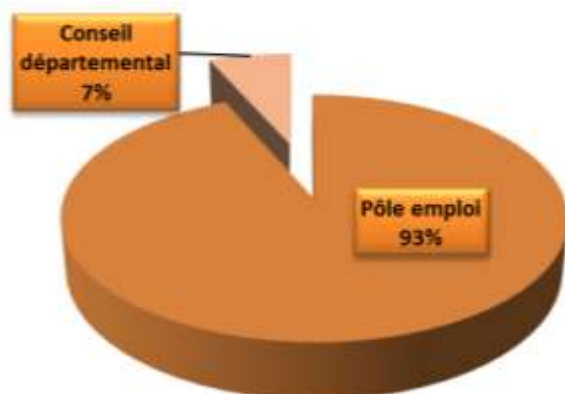
- Entretiens réguliers : une fois par semaine en début de suivi puis tous les 15 jours en moyenne
- Accompagnement parfois physique dans la démarche vers l'entreprise, la formation ou le conseiller Pôle Emploi...faire avec permet de redonner à la personne l'envie de retrouver la confiance en soi et de l'autonomie
- Aide à l'utilisation de l'outil informatique : recherche d'emploi, candidature en ligne sur le site de Pôle Emploi, CV et lettre de motivation...
- Préparation à l'entretien d'embauche
- Recherche d'informations en amont : les métiers non qualifiés, l'environnement du marché du travail, recherches de formations adaptées au projet de la personne
- Repérage en amont des employeurs, servir d'interface entre l'employeur et le bénéficiaire en recherche d'emploi
- Mise en place d'outils d'évaluations n, visites d'entreprises, création de fiches entreprises où sont renseignés les différents métiers, les compétences recherchées, les opportunités
- Mise en relation avec l'entreprise pour les périodes en immersion. Si la personne intègre l'entreprise par le biais de l'immersion le temps consacré à l'évaluation permettra l'orientation du projet professionnel. Application de différentes techniques de recherches d'emploi avec les bénéficiaires
- Evaluations régulières avec les conseillers instructeurs Pole Emploi

Renforcement des liens avec les intervenants de l'insertion professionnelle sur l'avancée du parcours du bénéficiaire : Pôle Emploi, les organismes de formation professionnelle mais aussi d'apprentissage de la langue française, les entreprises de droits communs, les entreprises d'insertion par l'activité économique, les agences d'intérim.

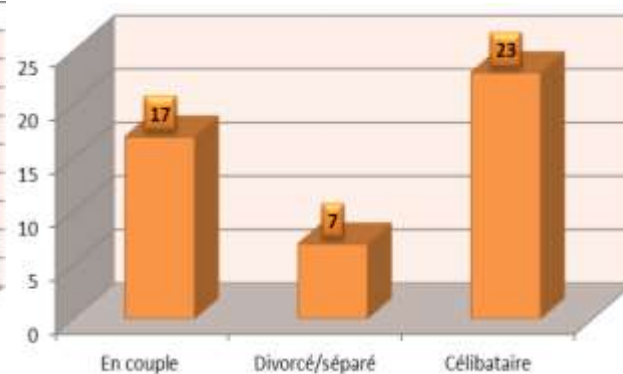
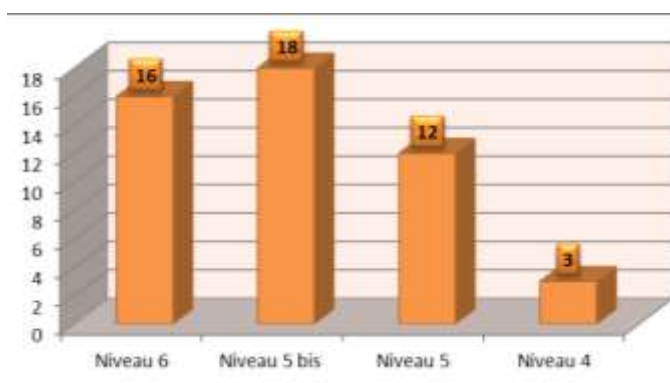
Organisation de groupe de recherche d'emploi collectif dans le but de désacraliser la rencontre avec l'employeur, préparer l'entretien d'embauche, cibler les besoins en terme de métier, d'embauches et d'accueil en stages, résituons des collectes par une mise en commun au groupe.

Bilan de l'action du PDI 2018

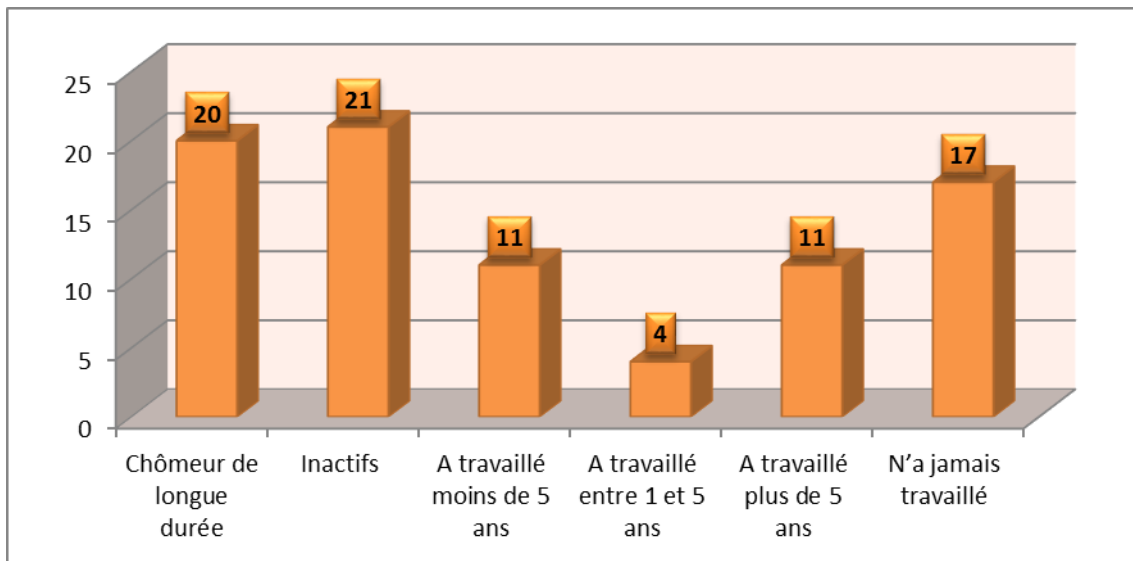
Profils des publics suivis :



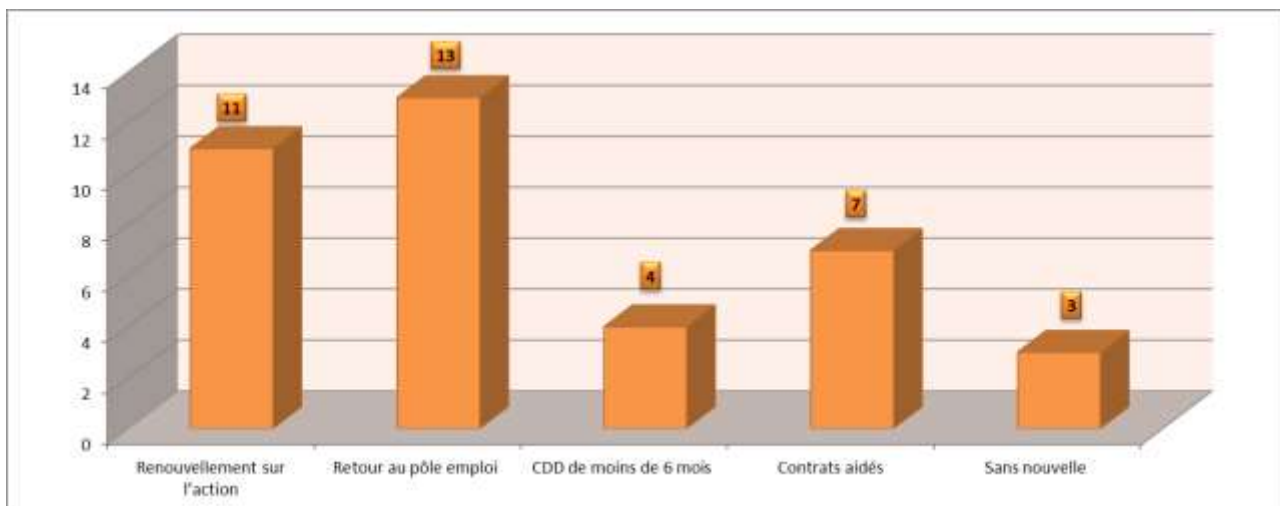
Situation et niveau scolaire



Situation par rapport à l'emploi



Situation les publics à la sortie de l'action 2018 :



2018 Bilan de l'action :

- 33 personnes sont sorties du dispositif

- Période d'immersion en entreprise : 2 personnes ont découvert le milieu de l'entreprise de droit commun (hôpital, entreprise entretien..)
- 21 des personnes accompagnées n'ont jamais travaillé et ne sont inscrits dans aucun projet d'emploi et 17 n'ont jamais travaillé et n'ont aucune connaissance de la culture d'entreprise. Cette année les orientation H F s'équilibrent, 11 renouvellements sur l'action
- Le facteur temps pour dynamiser la personne sur la démarche de recherche d'emploi est important un renouvellement de l'accompagnement sur l'opération est nécessaire, l'approche de l'accompagnement est en premier lieu une approche pour que la personne reprenne confiance, diagnostic des points positifs de ses capacités et de ses savoir-faire sur lesquels la personne doit s'appuyer pour avancer dans son parcours d'insertion.
- 6 personnes ont obtenu un CDD en intérim mission de moins de trois mois
- 7 personnes ont intégré un Chantier d'insertion en CDDI

- 2 personnes ont intégré une action de formation consolidation des savoirs de base et travail sur le projet
- 5 personnes suivent des cours en FLE (Français Langue Étrangère)
- 7 personnes ont vu leur suivi renouvelé sur l'opération
- 6 personnes présentent des grosses problématiques de santé ou de l'ordre de l'addiction
- 10 personnes sont réorientées vers le pôle emploi
- 2 personnes n'ont pas donné de nouvelles malgré les relances

48 PERSONNES ONT BENEFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT EN 2018
300 ENTRETIENS INDIVIDUELS ENVIRON

L'INSERTION PROFESSIONNELLE AU

FEMININ : *Médiation relative à l'accès aux droits et à l'accès à l'emploi, public cible : femmes habitantes des quartiers, principalement des jeunes femmes*

Dans le cadre de l'action : « Inclusion des publics féminins très éloignés de l'emploi et des services publics de l'emploi » du Pacte Territorial d'Insertion (PTI), 18 femmes ont été accompagnées en 2018 suite à des orientations d'assistantes sociales du Conseil Départemental et de conseillers pôle emploi.

Cette action :

- vise l'autonomie sociale des femmes les plus en difficulté pour accéder à l'insertion professionnelle, à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre les discriminations.
- est prévue pour vingt accompagnements par an. Ces vingt accompagnements ne sont pas linéaires, il y a des entrées et des sorties permanentes.
- les personnes y sont orientées via une fiche de prescription pour une durée de six mois avec la possibilité de renouveler l'accompagnement un fois. Soit au total douze mois.

Pour accompagner les femmes, un mode d'accompagnement articulant des temps en individuel (pour lever les freins périphériques à l'emploi) et en collectif (pour stimuler et dynamiser la personne en s'appuyant sur ses envies, ses ressources, ses compétences, ses connaissances, ses expériences personnelles, ses potentialités...) a été créé pour favoriser le cheminement des personnes dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion socioprofessionnel. Les projets des femmes peuvent ainsi aboutir plus sûrement et s'inscrire dans la durée.

Les rendez-vous individuels ont lieu à l'appartement témoin de Montauban Services. 79 entretiens individualisés ont été réalisés dans le cadre du PTI. De plus, 10 entretiens individuels ont été effectués auprès de dix femmes orientées par des partenaires.

Des ateliers collectifs se déroulent à l'appartement témoin et d'autres, ont lieu dans les locaux de différents partenaires. Certains nécessitent la collaboration de partenaires (au total 83 ateliers ont été proposés).

Montauban Services a initié des activités collectives propres :

- ateliers informatiques : création et manipulation d'une boîte mail, manipulation de la souris et du clavier, création d'un document Word et découverte du traitement de texte, actualisation pôle emploi, recherches d'offres d'emploi et postuler en ligne, se connecter au compte CAF...
- cafés-discussion : diverses thématiques sont abordées (l'emploi, la santé, la parentalité, les institutions, les associations existantes, l'hygiène, l'alimentation...)
- visites culturelles : pôle mémoire, visite de l'exposition « Chirurgie d'une guerre » de Gus Bofa et du musée de la résistance et du combattant et découverte du centre du patrimoine avec la visite de l'exposition en place

- et l'activité physique marche (sur la coulée verte, autour du stade du Ramierou, à Port Canal et au lac Balat-David).

Des ateliers ont nécessité un partenariat :

- la ville de Montauban : la Mémo avec les ateliers informatique, les ateliers emploi, des ateliers culturels et des visites guidées ; la Maison des associations avec le prêt de salle ; avec le service emploi ; avec le pôle mémoire ; le centre du patrimoine ; le forum santé et dans le cadre des marches exploratoires,
- ENEDIS qui a financé 20h de formation numérique. Celle-ci a eu lieu au GRETA avec une formatrice,
- Confluences sur deux projets d'ateliers de lecture à voix haute, notamment dans le cadre de la résidence d'écriture « Montauban par Monts et Par Mots » avec Mouloud Akhouche
- le Pont des Savoirs : projet gazette des quartiers : éveil à l'écoute, à la compréhension et à l'analyse d'informations à travers des chroniques radio à thème,
- Bouger pour s'en sortir, dans le cadre de visite et de participation à leurs actions (céciballon)
- le CIDFF pour les ateliers de recherches d'emploi adaptés aux difficultés du public,
- la CPAM : bilan de santé gratuit en groupe et résolution de problématiques personnelles avec la plateforme d'accès aux soins (PFIDASS)
- l'association Egalité pour faire émerger les envies, les compétences, les souhaits... des femmes et ainsi amorcer un projet individuel
- Voix de femmes 82 : participation à un petit-déjeuner pour célébrer la journée de la femme à la Maison des associations

Au total, il y a eu 238 participations aux ateliers collectifs, des dix-huit femmes accompagnées dans le cadre du PTI.

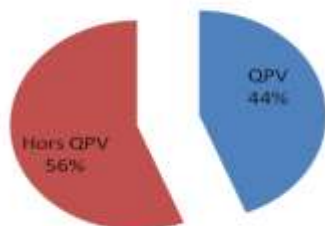
Les ateliers collectifs sont également ouverts aux femmes des QPV et autres quartiers de Montauban qui souhaitent s'y inscrire. Il y a eu 273 participations de 12 femmes. Il s'agit de personnes qui étaient accompagnées les années précédentes dans le cadre du PTI et qui continuent à venir aux ateliers collectifs pour maintenir un lien social.

Présentation du profil des 18 personnes orientées :

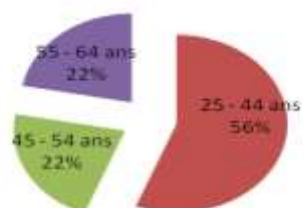
■ Situation géographique et caractéristiques des femmes :

QPV	Hors QPV	Tranche d'âge	Avec Permis de conduire	Avec voiture	Sans permis de conduire
8	10	25 à 44 ans : 10 45 à 54 ans : 4 55 à 64 ans : 4	7	5	6

SITUATION GEOGRAPHIQUE



TRANCHES D'AGE DES PARTICIPANTES



LA MOBILITE

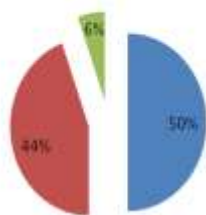


■ Situation familiale et financière :

mariée	divorcée/ séparée	concubinage	Sans ressource	RSA	ARE
9	8	1	2	13	3

SITUATION FAMILIALE

■ Mariées ■ Divorcées/séparées ■ En concubinage



SITUATION FINANCIERE

■ Sans ressource ■ RSA ■ ARE



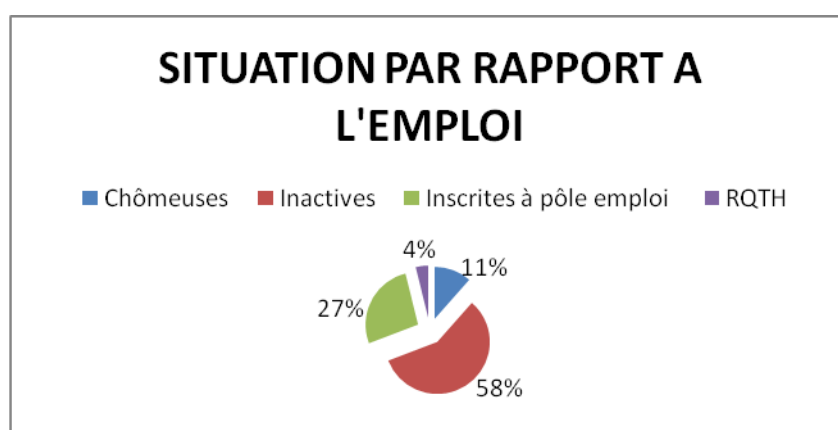
■ **Niveau de formation et compréhension orale du français :**

Niveau VI	Bonne compréhension orale	Compréhension orale difficile	Compréhension orale très difficile
18	10	5	3



■ **Situation des femmes par rapport à l'emploi :**

Chômeuse	inactive	Inscrites à pôle emploi	RQTH	A travaillé moins d'un an	A travaillé de 1 à 5 ans	A travaillé plus de 5 ans	N'a jamais travaillé
3	15	7	1	1	6	5	6



EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

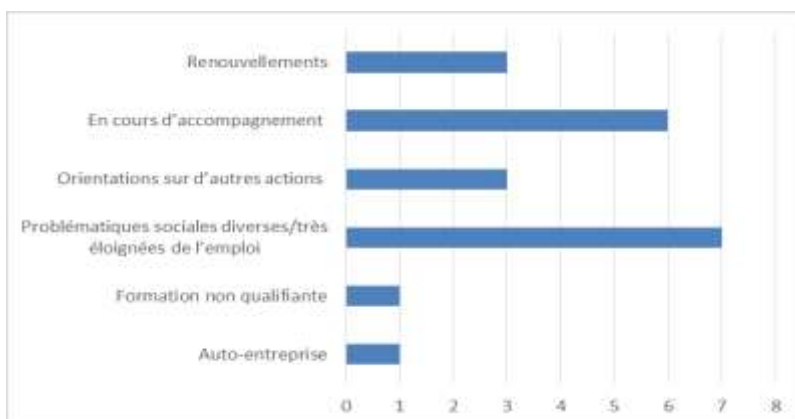
■ A travaillé moins d'un an ■ A travaillé de 1 à 5 ans
■ A travaillé plus de 5 ans ■ N'a jamais travaillé



■ Analyse des sorties des participantes en fin d'action :

Auto-entreprise	Formation non qualifiante	Problématiques sociales diverses/très éloignées de l'emploi	Orientations sur d'autres actions	En cours d'accompagnement	Renouvellements
1	1	7	3	6	3

ANALYSE DES SORTIES DES PARTICIPANTES



LA PLATEFORME MOBILITE

Sur l'année 2018, nous avons eu **176 usagers** :

- 117 participants sur les locations de 2 et 4 roues
- 53 participants sur les réparations avec les garages solidaires
- 6 participants sur le préapprentissage du code de la route
- 12 bénéficiaires des garages solidaires

Rappel des permanences :

- **Montauban** : 577 avenue de l'Europe – Zone Albasud
✚ tous les jours sauf le mercredi après midi
- **Moissac** : ESCALE CONFLUENCES (ex MOISSAC SOLIDARITE) au : 23 chemin des vignobles
✚ les lundis et mercredis après-midi sur RDV
- **Castelsarrasin** : ADIAD CAP EMPLOI au 4 Côte des Charretiers
✚ Les mardis après-midis sur RDV
- **Montech** : EREF au 8 rue de la Mouscane
✚ Les jeudis après-midis sur RDV
- **Grisolles** : MSAP au 9 rue Faugères
✚ Tous les 4èmes mardis du mois (matin)
- **Labastide St Pierre** : MSAP au 120 avenue Jean Jaurès
✚ Tous les 4èmes mardis du mois (après-midi)
- **Caussade** (nouveau 2019 !) : Maison de l'Emploi au 1 Place de la Gare
✚ Tous les derniers lundis du mois (après-midi)

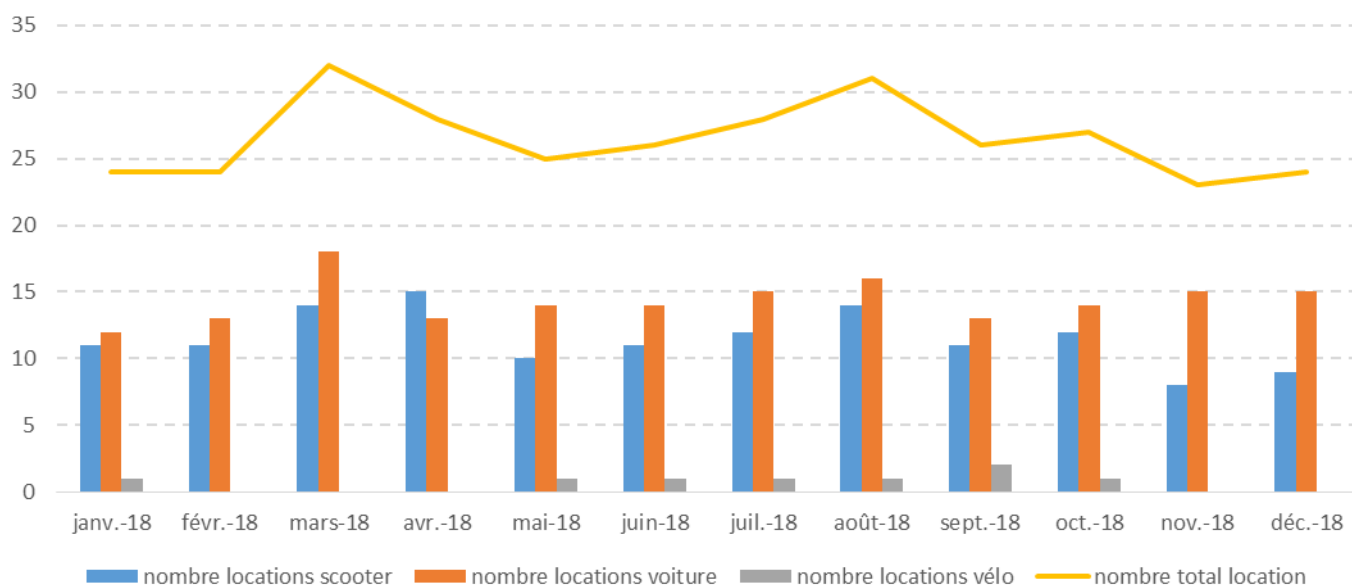
Bilan 2018 : locations de 2 et 4 roues

117 personnes ont pu bénéficier de location de 2 ou 4 roues sur cette année. Pour information, nous avons actuellement 2 vélos, 10 scooters et 12 voitures.

VOITURE : 3 482 jours de location sur 2018, soit **87% d'occupation** (85% en 2017)

SCOOTER : 2 644 jours de location sur 2018, soit **73% d'occupation** (contre 70% en 2017)

VELO : 142 jours de location sur 2018, soit 10% d'occupation



Depuis 2017, nous n'avons pas observé de baisse d'activité au cours de l'année, contrairement aux années précédentes où il y avait une baisse en hiver. Auparavant, ceci était dû à l'interruption des enveloppes financières des partenaires (Mission Locale, Pôle Emploi...) et de la saisonnalité des emplois. Or, depuis 2 ans, l'enveloppe de Pôle Emploi ne s'est pas interrompue entre 2017 et 2018 et l'enveloppe Garantie Jeunes s'est renouvelée sans discontinuité.

Sur les 117 bénéficiaires au total sur l'année 2018 :

- **4 locations de vélos** pour une durée moyenne de 35 jours de location et un âge moyen de 23 ans
- **51 locations de scooters** pour une durée moyenne de 55 jours de location et un âge moyen de 27 ans
- **62 locations de voitures** pour une durée moyenne de 56 jours de location et un âge moyen de 34 ans (sachant que la location est bloquée à 60 jours pour la Mission Locale et 90 jours pour les autres partenaires, sauf dérogation exceptionnelle)

Nous remarquons que la gratuité de la location pour les bénéficiaires prescrits par Pôle Emploi a eu pour conséquence un allongement de la durée de location pour ceux-ci : 60 jours en moyenne pour une location de scooter (contre 43 pour la Mission Locale), 70 jours en moyenne pour une location de voiture (contre 39 jours pour la Mission Locale).



Le pourcentage de femmes est en constante augmentation : 23% en 2015, 31% en 2016, 41% en 2017.

Qui sont les prescripteurs ?

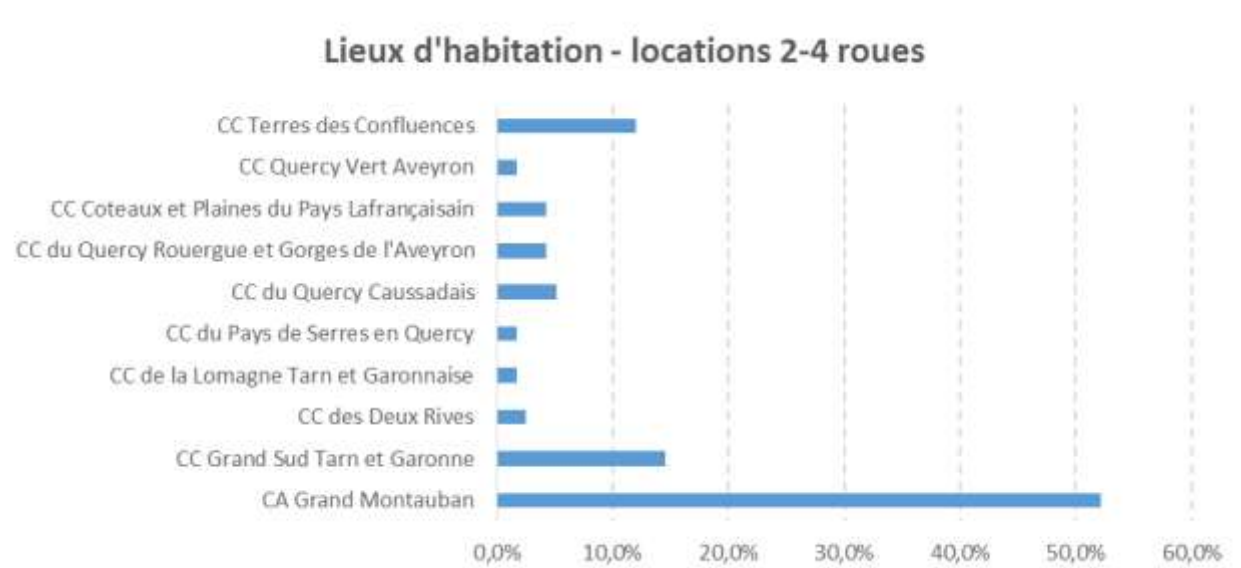
Il s'agit de Pôle Emploi pour 60% des bénéficiaires, puis de la Mission Locale (35%), le FASTT (4%), la Conseil Départemental (1%).

Quelle est la situation professionnelle des bénéficiaires lors de la location ?

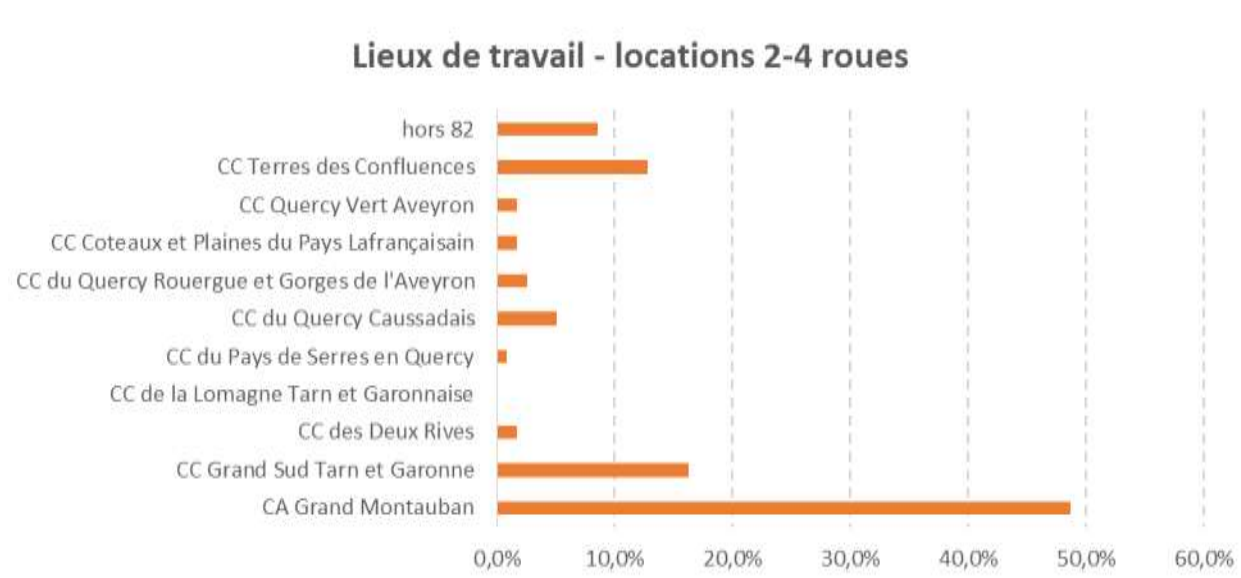
Pour 72% d'entre eux, il s'agit d'un emploi : 30% en intérim, 16% en CDD, 10% en contrats aidés (PEC / CDDI), 11% en CDI à temps partiel et 5% en contrat d'apprentissage.

Pour le reste, 27% sont en formation et 1% en PMSMP (période de mise en situation en milieu de travail).

Quels sont les lieux d'habitation et de travail des bénéficiaires ?



Sur les 117 personnes suivies, **15 habitaient sur un Quartier Prioritaire de la Ville, soit 13%** : 9 sur le QPV Médiathèque Chambord (Montauban), 6 sur le QPV Cœur de ville (Montauban) et 0 sur les QPV Centre Ville et Sarlac (Moissac).



Quelles sont leur projet mobilité ?

Nous travaillons toujours sur le projet mobilité des bénéficiaires, lors des RDV hebdomadaires, afin qu'ils puissent trouver un moyen de locomotion pérenne. **Pour 60% d'entre eux, il s'agit d'un achat de véhicule :**

- 47% par argent personnel (surtout pour un achat de scooter)
- 21% par des aides financières de la CAF/CD82
- 32% par un micro-crédit

La gratuité de la location de 2-4 roues via Pôle Emploi leur permet de mettre de l'argent de côté durant toute la location et ainsi, les bénéficiaires peuvent s'acheter un véhicule (voiture ou scooter) avec leur propre argent.

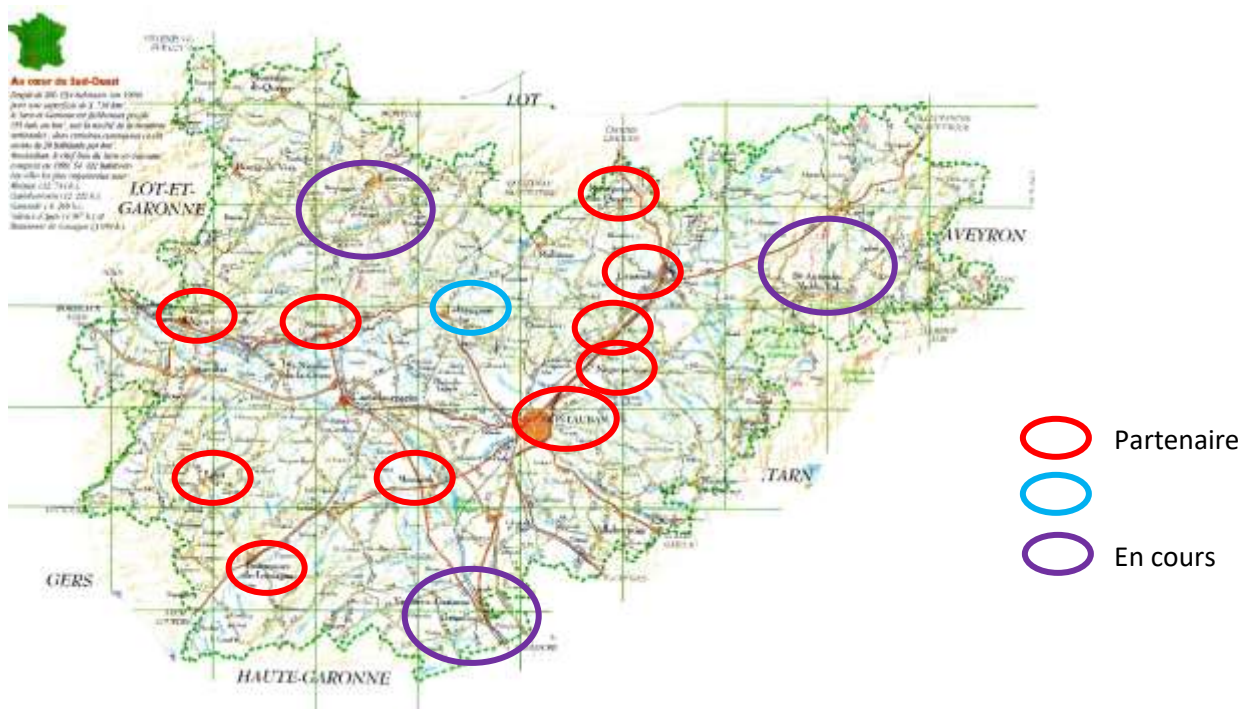
18% arrivent à réparer leur véhicule, 10% utilisent le covoiturage, 6% se rapprochent de leur lieu de travail (déménagement) et 6% se voient prêter un véhicule par la famille.

INFO 2019 :

Suite à des échanges avec d'autres structures agissant sur la mobilité et en particulier sur les locations de scooters, il nous est apparu important de changer les casques 1 fois par an afin d'éviter des accidents et/ou des plaintes. Nous allons donc mettre en place cette nouvelle directive dès cette année.

Bilan 2018 : garages solidaires du 82

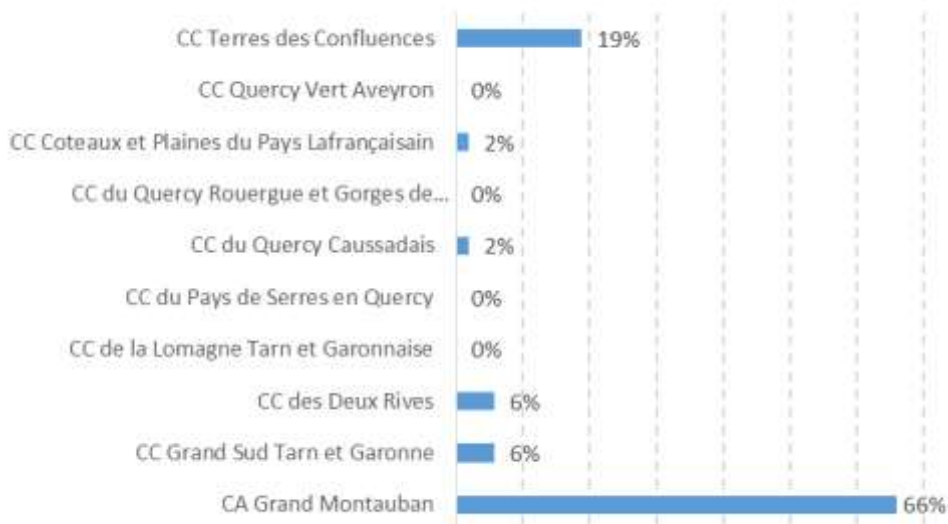
Les conventions de partenariat avec les 11 garagistes ont été signées en décembre 2016, mais l'action a réellement débuté en juillet 2017. **53 usagers ont pu être accompagnés en 2018** (24 bénéficiaires en 2017).



Nous allons démarcher d'autres garagistes sur des zones non desservies : Garage Muret à Lauzerte et Garage Blatger à St Antonin, ainsi que 2 garages (sur Montauban et Moissac) qui posent des pièces d'occasion (sur conseil de Mme DELPEYROU de la mairie de Moissac) : PNEU 113 SERVICES.

Pour 60% des bénéficiaires accompagnés, ce sont les assistantes sociales du département qui les ont orientés, contre 30% par Pôle Emploi, 6% par l'ADIAD-CAP EMPLOI, 2% par le CCAS de Montauban et 2% par le CCAS de Moissac. Nous nous étonnons de la faible prescription de la CAF, alors que cette action a été réfléchiée avec eux. Mais la CAF est en pleine restructuration, et une réunion est prévue courant 2019 afin de réfléchir à une convention plus adaptée aux familles suivies par la CAF.

Où habitent les bénéficiaires ?



Sur les 53 personnes suivies, **12** habitaient sur un **Quartier Prioritaire de la Ville**, soit **23%** : 8 sur le QPV Médiathèque Chambord (Montauban), 3 sur le QPV Cœur de ville (Montauban) et 1 sur les QPV Centre Ville (Moissac)

Comment ça se passe?

- Pré-diagnostic avec le conseiller technique : définir les éléments à réparer (et voir l'utilité)
- Diagnostic avec le garage solidaire : établissement du devis des réparations
- Devis envoyé au prescripteur
 - ▶ Si CD 82 : c'est l'AS qui monte le dossier de financement
 - ▶ Si Pôle Emploi : c'est nous qui montons le dossier de financement
- Les réparations seront effectuées dès l'accord du financement

41 devis ont été établis en 2018 pour 12 réparations effectués au sein des garages solidaires : certains devis ont été effectués juste pour valider la non utilité des réparations (réparations trop onéreuses par rapport au prix de la voiture).

Sur les 12 réparations effectuées :

- 8 avec financements CAF / FARE CD82
- 4 avec financement perso car facture peu élevée (dont 2 avec paiement en plusieurs fois)

Bilan 2018 : atelier de préapprentissage au code de la route (dans le cadre du PTI)

Il s'agit d'un atelier d'une semaine (5 jours), en petit groupe (5-7 personnes) sur l'apprentissage du vocabulaire spécifique du code de la route avec 6 modules spécifiques :

Je découvre le véhicule : Équipements, feux, éléments de sécurité, règle de sécurité...

Je prends les commandes : Manœuvres, stationnement, types de voies...

Je regarde autour de moi : Panneaux, signalisation, marquage au sol...

Je rencontre les autres : Intersections, dépassement de véhicule, partage de la route...

J'applique les règles : Distances de freinage et de sécurité, consommation de produits illicites, permis à points, infractions, sanctions...

Je me prépare à l'examen du code de la route : Éco-mobilité, évaluation finale...

Nous précisons que nous intervenons pour cette action en dehors de Montauban, sur demande du Conseil Départemental, étant donné qu'ils financent une autre action dans le cadre du PTI (CPARLESMO). Mais une réunion entre le conseil départemental et les structures intervenant sur le code de la route (CPARLESMO, Centre social de la Comète et nous-mêmes) serait opportun, car nous ne travaillons pas forcément sur les mêmes problématiques. Nous pourrions donc réfléchir à un parcours coordonné et évolutif pour notre public.



Session de 2018 :

5 femmes + 1 homme

44 ans de moyenne d'âge

50% de BRSA

67% des bénéficiaires habitent sur le QPV Centre-ville de Moissac

L'atelier a été très fortement apprécié : meilleure compréhension du code de la route et de son vocabulaire, petit groupe adapté, création de **lien social** entre des personnes qui habitent le même secteur mais qui ne se connaissent pas. 10 mois après la formation, **aucune n'a pu se positionner sur le permis B, faute de financement possible...**

La DIRECCTE nous informe qu'ils peuvent soutenir financièrement les parcours mobilité et emploi : de l'accompagnement pré-code à la location via l'emploi. Et ainsi faciliter le parcours d'inclusion mobilité des personnes (voir lors de la réunion de restitution du diagnostic mobilité AFPA en mars ?).

LE VOLET ANIMATION MEDIATION

Les postes d'animateurs, entièrement dédiés à des actions de médiation et de lien social sur les quartiers.

La médiation, une priorité : pourquoi ?



Le service volet animation médiation de la Régie comporte 3 axes :

- La Gestion Urbaine de Proximité
- L'atelier Coiffure Informac'tif
- Le Cyberthé

LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

La rénovation du quartier a entraîné des bouleversements profonds transformant les repères tant spatiaux que sociaux des habitants. Certains habitants interpellent la Régie suite à des incivilités (détritus dans les cages d'escaliers, sentiment d'insécurité). Certains lieux (garages) sont devenus des squats des rassemblements de jeunes, nuisances sonores nocturnes, notamment l'été.

Les missions de l'Adulte Relais sont les suivantes :

- Remédier au sentiment d'abandon et de relégation ressenti par les populations des quartiers prioritaires
- Mettre en place des actions de développement de la citoyenneté dans ces quartiers.
- Mener des actions de médiations individuelles ou collectives
- Réguler les incivilités sur les espaces publics
- Signaler les dégradations et le dysfonctionnement vers le bailleur

Mais aussi...

- Mettre en place des actions favorisant le civisme, et de façon plus générale le comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique : Création CHARTE de civilité, Thématique « Préserver son cadre de vie et son environnement » Sensibiliser les habitants à la propreté des bâtiments résidentialisés
- Accueillir et concourir au lien social

- Animer et améliorer le climat social et le cadre de vie en y impliquant les locataires
- Prévenir et aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne
- Informer et accompagner les locataires dans leurs démarches
- Etre l'interface entre les habitants et les institutions. Développer les rencontres entre les habitants et jouer le rôle de catalyseur des demandes des habitants en direction des bailleurs
- **Intervention dans la gestion des conflits :**

La médiatrice a acquis, du fait de sa présence quotidienne et de son appartenance au quartier une légitimité aux yeux des habitants qui facilite les relations avec les services publics. Cette légitimité lui permet d'intervenir dans la régulation de petits conflits et de pouvoir mettre en place des médiations. La présence de l'adulte relais, le matin sur la cité des Chaumes : les rencontres s'effectuent de manières spontanées sur des temps stratégiques de la journée (entrée et sortie de classe, passage du facteur...) soit sur sollicitations des habitants. Ainsi lors d'incidents liés à des squats dans les entrées, l'adulte relais va au devant des squatters et tente les sensibiliser au mieux vivre ensemble.

Point fort de cette action : mise en œuvre d'événements festifs autour d'un repas, rencontres régulières du comité, en lien avec les animations de l'appartement témoin

- **Médiation**

Les sujets sont extrêmement vastes et peuvent avoir trait, par exemple, aux troubles du voisinage, explication de la gestion des déchets aux enfants comme aux adultes, gestion de problèmes comme le squat d'appartements, aide aux démarches administratives...

La médiation se déroule tôt le matin, à la rencontre des parents qui accompagnent les enfants à l'école et l'après midi

Déroulement :

En fonction de la situation, elle a tout d'abord une écoute attentive, qui est un facteur essentiel de la médiation, pour comprendre le problème évoqué, puis elle tente d'expliquer à la personne ce qu'elle doit faire et si elle peut ou doit intervenir, puis les conséquences de la situation le cas échéant.

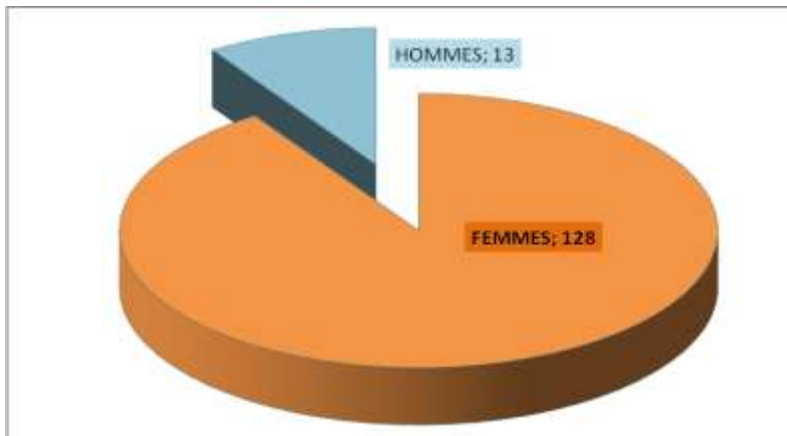
Elle peut intervenir pour mettre en relation les habitants, par exemple pour un trouble du voisinage, ou contacter les administrations ou les structures adéquates car les habitants ont des difficultés à connaître leurs droits et comprendre les démarches.

Dés que Tarn et Garonne Habitat, au sein de la cité des Chaumes, rencontre une difficulté avec un locataire, il est fréquent qu'il fasse appel à la médiatrice de l'association pour intervenir dans le litige.

Elle effectue régulièrement des rencontres avec les locataires dans les cages d'escalier pour leur expliquer les bases de la citoyenneté, en leur démontrant qu'elle passe aussi par le fait qu'il soit responsable de leur lieu de vie et par là de sa propreté.

L'ATELIER COIFFURE INFORMAC'TIF

- Aider les femmes en difficulté à reprendre confiance en elles par le biais le salon de coiffure social et solidaire dans une perspective de recherche d'emploi et de réinsertion sociale.
- Rompre l'isolement plus notamment des femmes et de rétablir des liens sociaux
- Agir sur l'image de soi comme préalable à un travail d'insertion sociale et professionnelle
- Accéder à l'apprentissage des codes comportementaux indispensables à l'intégration professionnelle, la revalorisation et la prise en main de l'image de soi
- Réinscription dans une temporalité par une prise de rendez-vous
- Créer un lieu de sociabilité permettant l'expression des habitants sur le quartier
- Travail de veille sociale sur l'émergence de demandes, de difficultés particulières rencontrées par les habitants



Atelier de valorisation et d'estime de soi

Nbre d'adhérents au cours de l'année 2018 : **141**

Nbre de femmes isolées pour l'année 2018 :

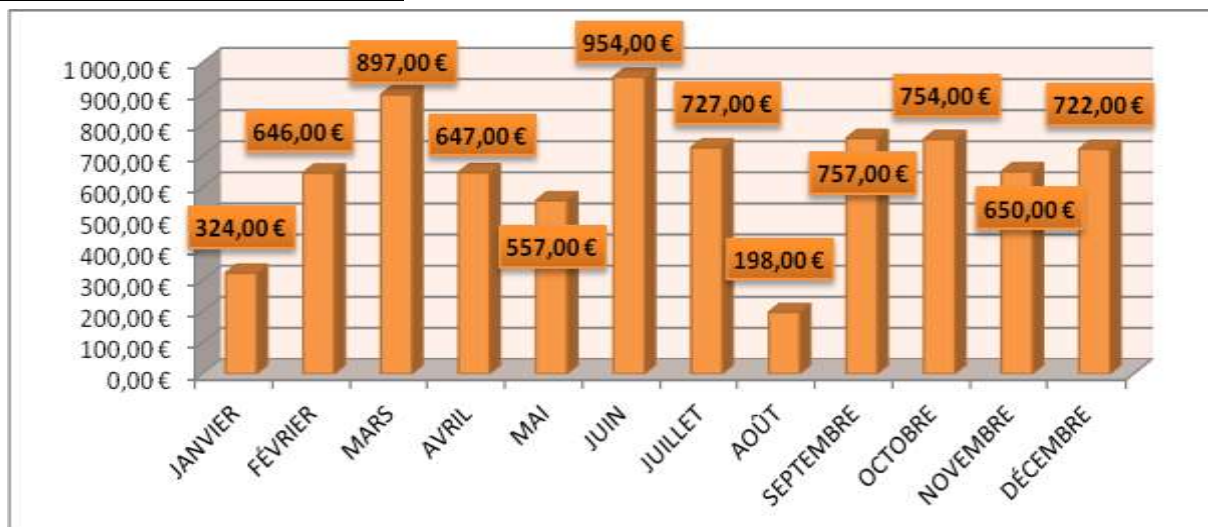
33 femmes isolées :

- **6 femmes isolées avec enfant(s)**
- **27 femmes isolées sans enfant**

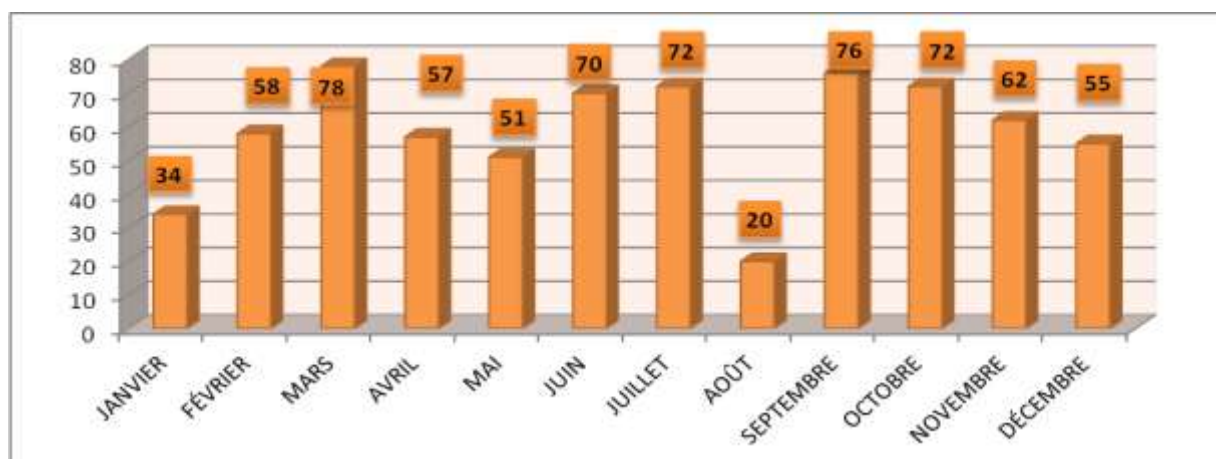
194 ayants droit

Soit un potentiel de 335 personnes a pu bénéficier de ce service : 529 rendez-vous

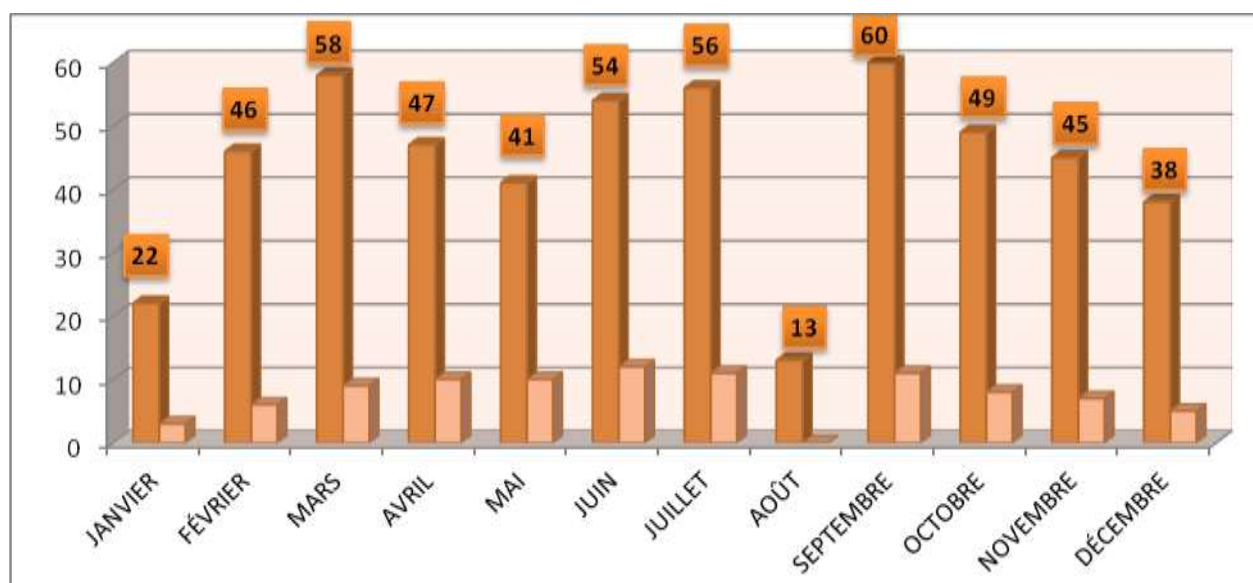
CHIFFRE D'AFFAIRE : 7 833 euros



Nombre de prestations : 705

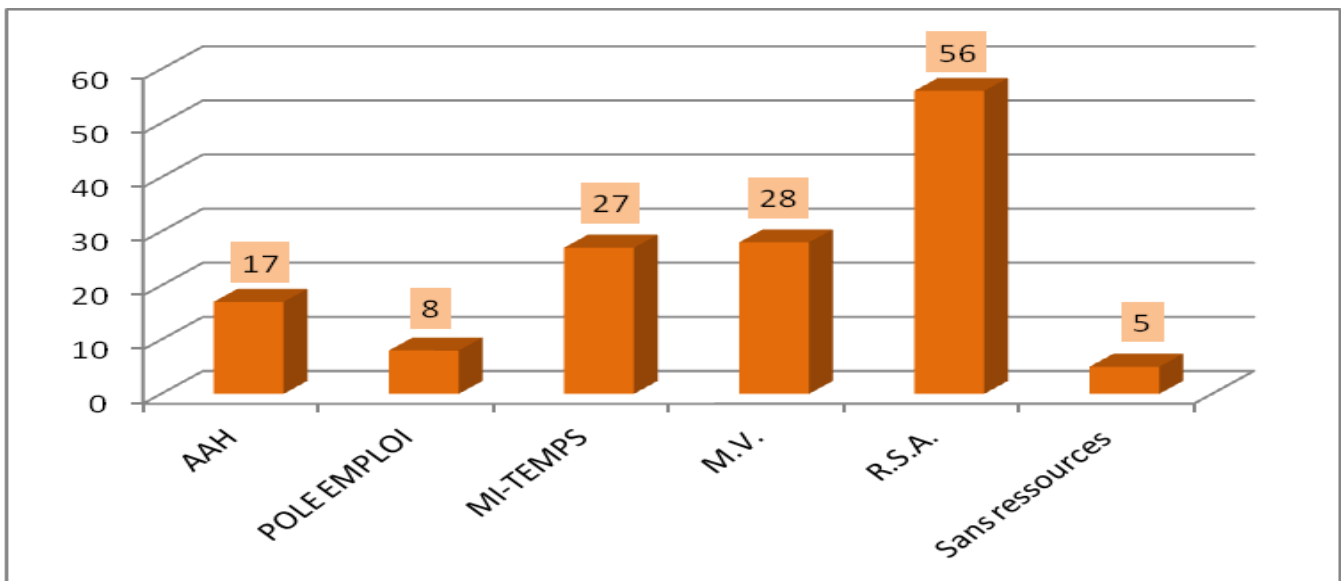


Ratio entre rendez-vous pris et rendez-vous non honorés :

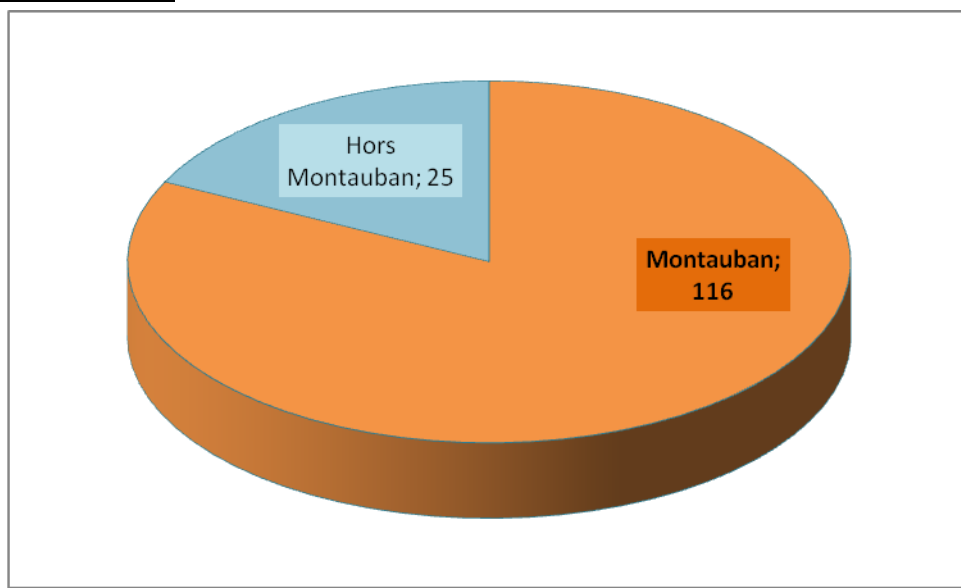


TYPOLOGIE DES ADHERENTS:

Ressources :



Résidence des adhérents:



LE CYBERTHE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Améliorer l'accès des jeunes à l'information par l'intermédiaire des nouvelles technologies.
- Créer des cyber-services de proximité et en permettre l'initiation.
- Favoriser l'expression et la citoyenneté des jeunes.
- Développer les pratiques artistiques et culturelles des jeunes grâce à l'outil multimédia.
- Sensibiliser les jeunes sur les risques liés à internet au travers de la charte de bonne conduite

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Améliorer l'accès des jeunes à l'information par l'intermédiaire des nouvelles technologies.

Créer des cyber-services de proximité et en permettre l'initiation.
Favoriser l'expression et la citoyenneté des jeunes.
Développer les pratiques artistiques et culturelles des jeunes grâce à l'outil multimédia.
Sensibiliser les jeunes sur les risques liés à internet au travers de la charte de bonne conduite

INDICATEURS DE REUSSITE DE L'ACTION :

participation aux actions menées au sein du cyberthé
respect du règlement intérieur du centre social et de la charte de bonne conduite du Cyberthé
amélioration des relations intergénérationnelles et mixité sociale
développement d'actions partenariales

OBJECTIFS ATTEINTS :

Oui / Non / Partiellement ? Oui

Pourquoi/Comment ?

par les jeunes 11/17 ans. Ce lieu d'échanges se veut ouvert et permet à chaque jeune de trouver sa place, La fréquentation des 11/17 ans reste stable d'une année à l'autre (1609 jeunes accueillis soient 60% des effectifs) et dénote bien que le cyberthé a su rester attractif grâce à la prise en compte des demandes de notre public. Cela va de pair avec un accueil de qualité et la faculté de notre équipe d'animation à donner vie à ce lieu intergénérationnel en coconstruisant les projets avec usagers.

Le partenariat initié l'année dernière avec les animatrices du CLAS au sein du centre social s'est renforcé ce qui a permis de consolider la fréquentation des filles 11/17 ans sein de notre accueil de jeunes (la mixité étant une clé de voûte à la réussite du projet).

DIFFICULTES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION :

Les principales difficultés à la mise en œuvre du projet reste liées à la configuration du local et en général du Centre Social qui se transforme en salle de location le week end : l'appropriation de cet espace de socialisation est difficile car le Cyberthé n'est pas fixe, du coup les jeunes ne peuvent pas se projeter en imprégnant le lieu de leurs envies (meubles, aménagements, décorations...) Ce manque d'ancrage fait que ce lieu d'accueil peut paraître destructurant pour les plus jeunes sans la présence et l'animation faite par l'équipe. Ce manque de visibilité de cadre attire justement des publics en perte de repères éducatifs ce qui peut engendrer des tensions entre les différents publics accueillis.

IMPACT SUR LES ENFANTS ET / OU LES JEUNES :

Nous pouvons constater que les jeunes que nous accompagnons tout le long de l'année sur les projets du Cyberthé ont gagné en maturité et en savoir vivre. Le fait de devoir partager un lieu avec des publics issus de cultures et d'âges différents a permis un gain de tolérance pour tous.

L'implication des jeunes s'est accrue au point que des demandes d'embellissement du lieu (fresque, plantes..) ont été formulées.

IMPLICATION DES PARENTS :

La présence des parents est effective au travers des ateliers d'aide aux démarches numériques que l'équipe d'animation mène tout au long de l'année. Le cyberthé reste un espace ressources pour bon nombre d'habitants du quartier et ce malgré le manque de visibilité évoqué auparavant.

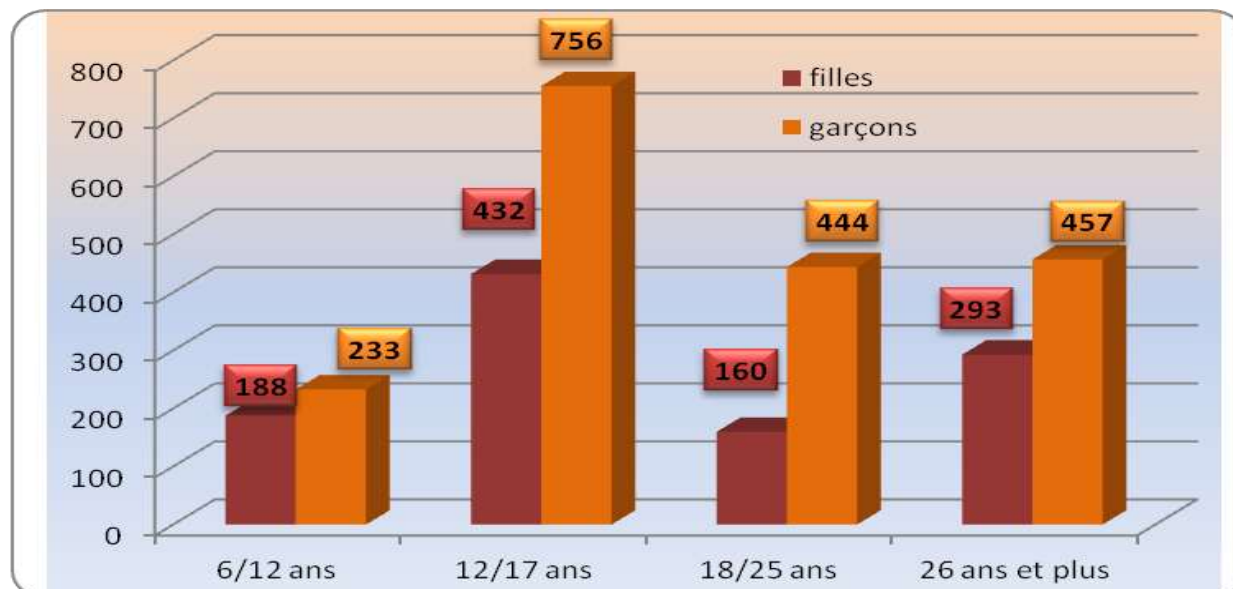
AUTRES ELEMENTS D'EVALUATION OU OBSERVATIONS :

L'agrément Service civique a été renouvelé fin décembre 2018 et ce pour deux ans: nous aurons donc trois volontaires en service civique au lieu d'un qui seront en charge de développer les ateliers de démarches numériques, les ateliers CLAS et l'accueil tout public sur l'espace Cyberthé. Afin de mener à bien ses différents ateliers, Montauban Services s'est équipé de 6 Pc portables. Un travail de communication sur les nouveaux ateliers et une orientation des publics fréquentant le Centre Social ont été initiés en partenariat avec l'équipe d'animation de la Comète.

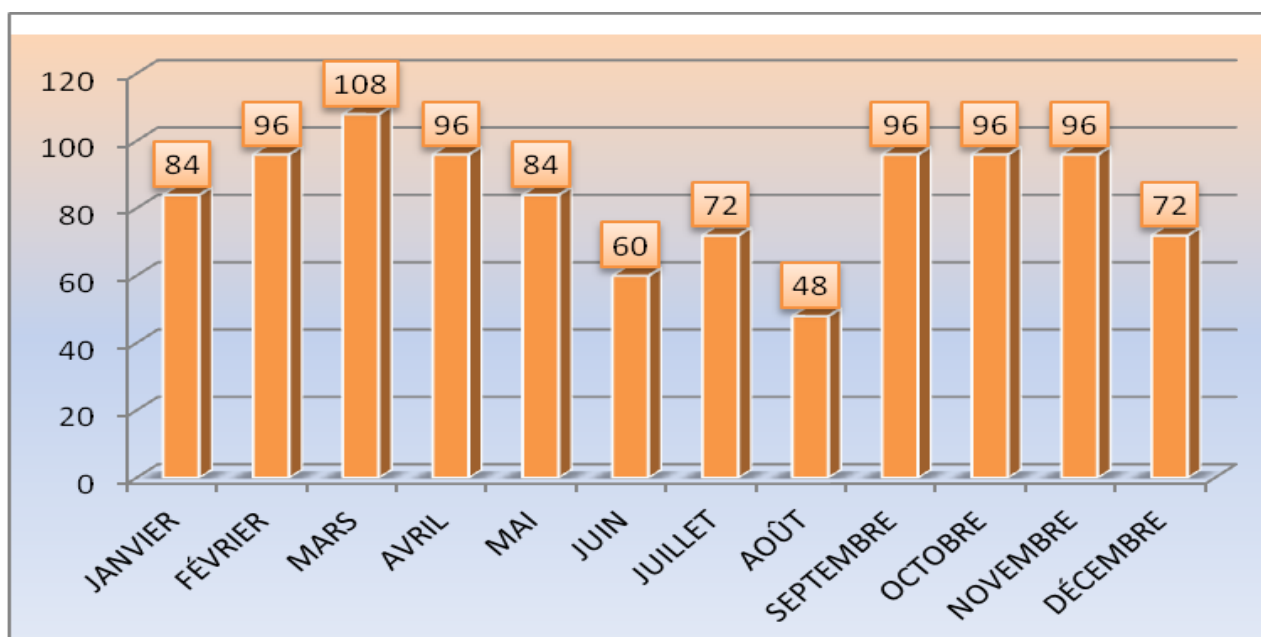
Résultats de l'action :

En 2018, le Cyberthé a accueilli dans ses locaux **2 963 personnes** dont :
1073 filles et 1890 garçons.

USAGERS PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'ÂGE



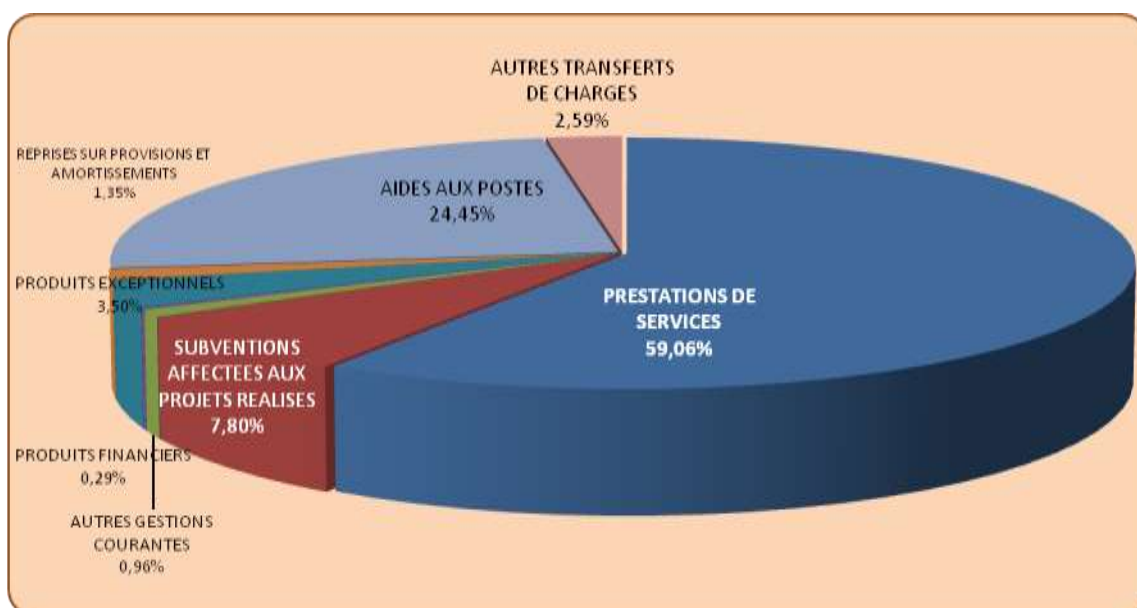
HEURES DE FONCTIONNEMENT EN 2018 : 1 008 HEURES



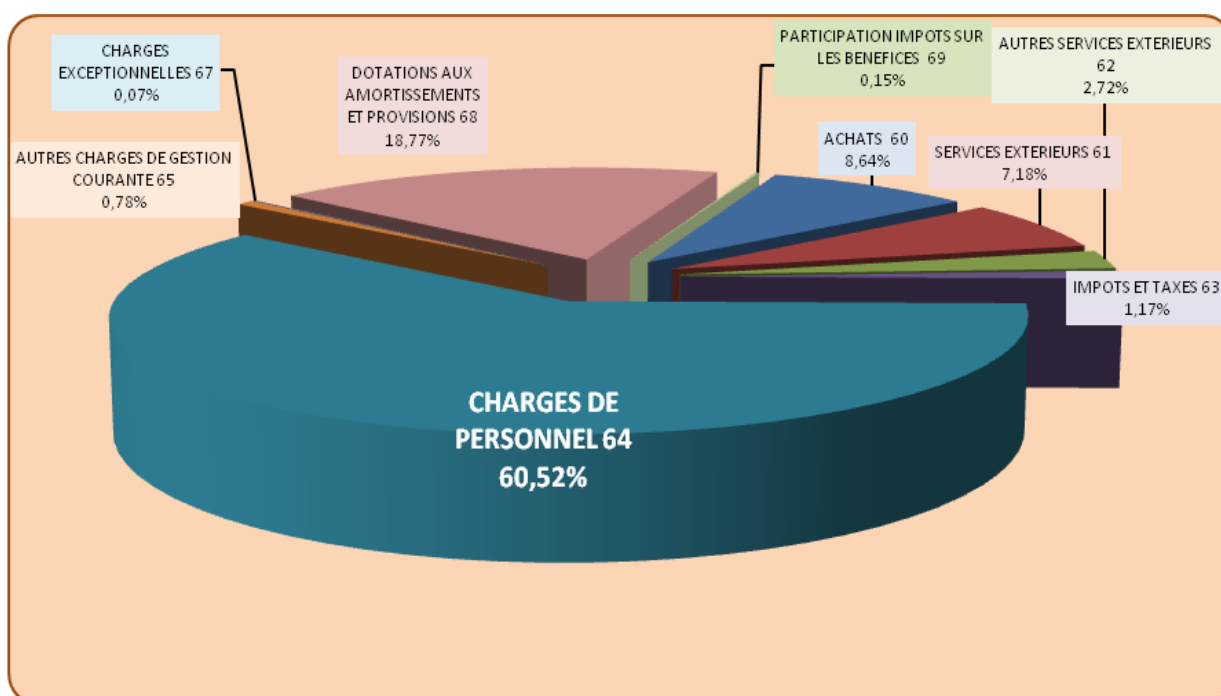
RAPPORT FINANCIER 2018

RAPPORT FINANCIER

BUDGET RECETTES ANNEE 2018 : **2 082 975.68 €**



BUDGET DEPENSES ANNEE 2018 : **1 979 068.94 €**

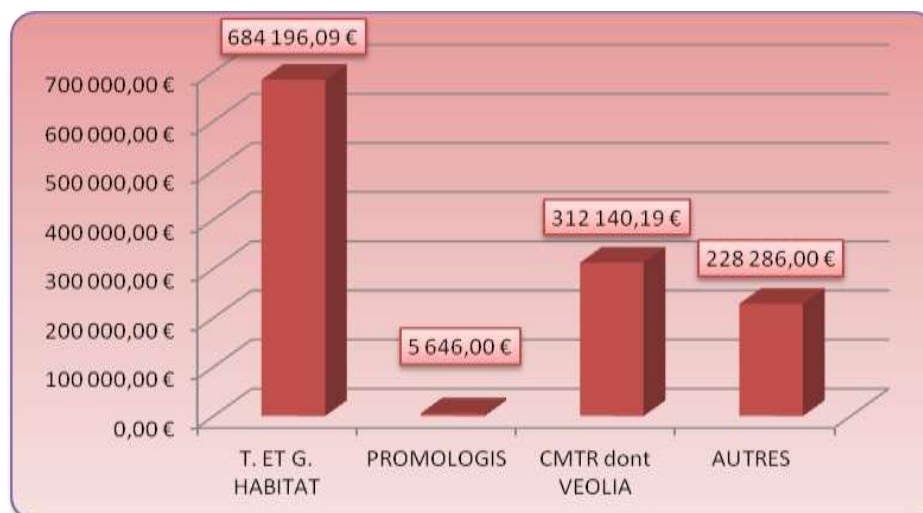


CHIFFRE D'AFFAIRES ANNEE 2018 : **1 230 268.28 €**

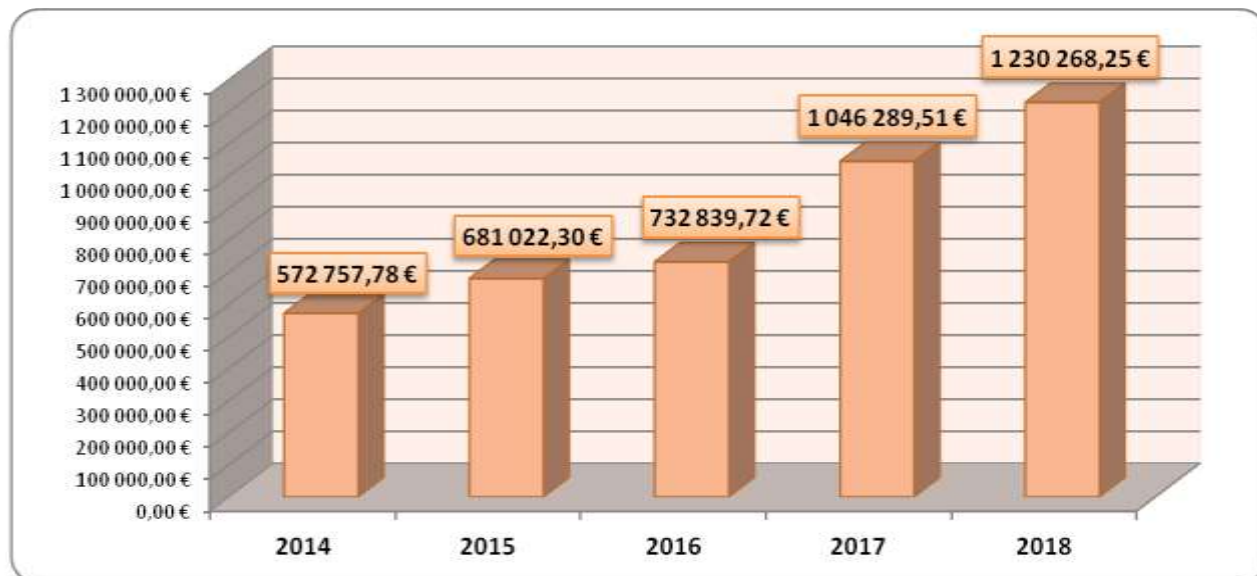
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR :



CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 PAR CLIENT :



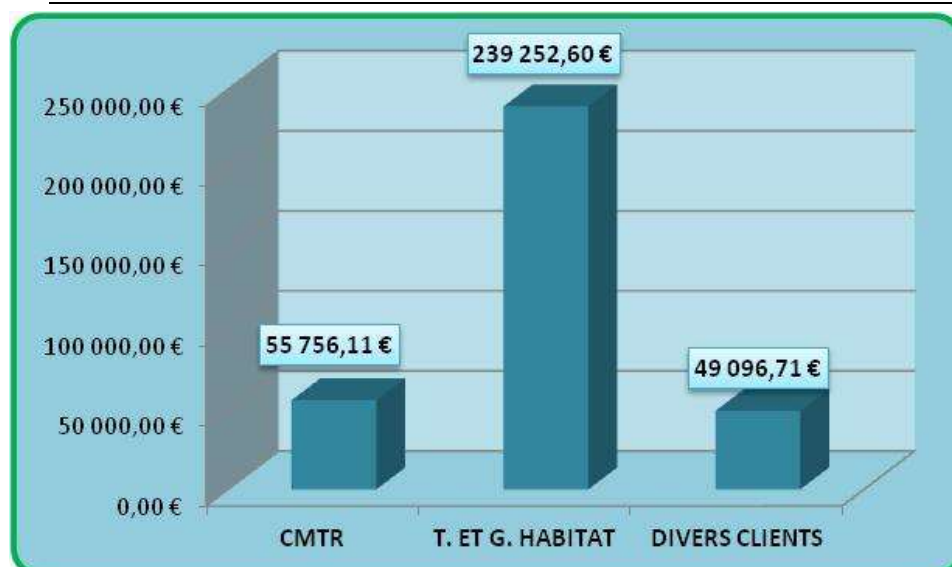
EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL SUR 5 ANS :



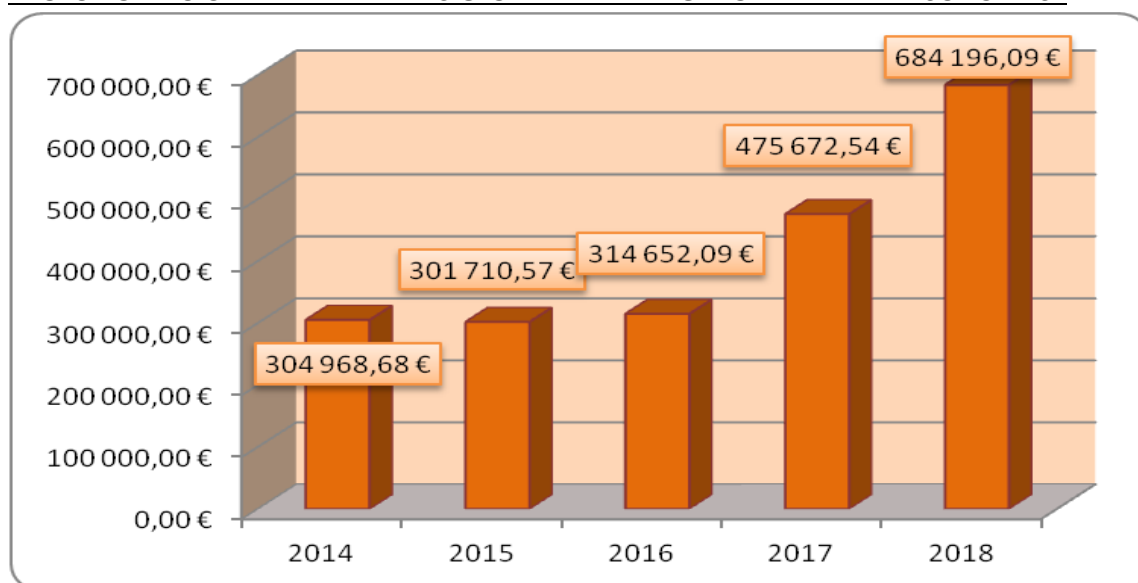
DETAIL CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 SECTEUR ESPACES VERTS-ENCOMBRANTS PAR CLIENT : 732 344.38 €



DETAIL CHIFFRE D'AFFAIRES 2018 SECTEUR NETTOYAGE PAR CLIENT : 344 105.42 €



EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL TARN-ET-GARONNE HABITAT SUR 5 ANS :



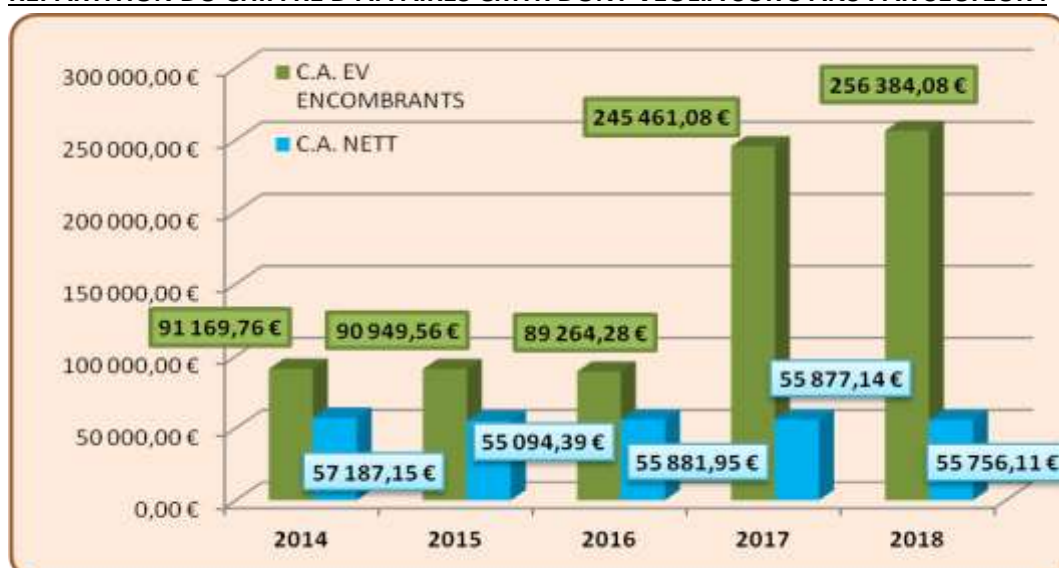
REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES TARN-ET-GARONNE HABITAT SUR 5 ANS :



EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL CMTR DONT VEOLIA SUR 5 ANS :

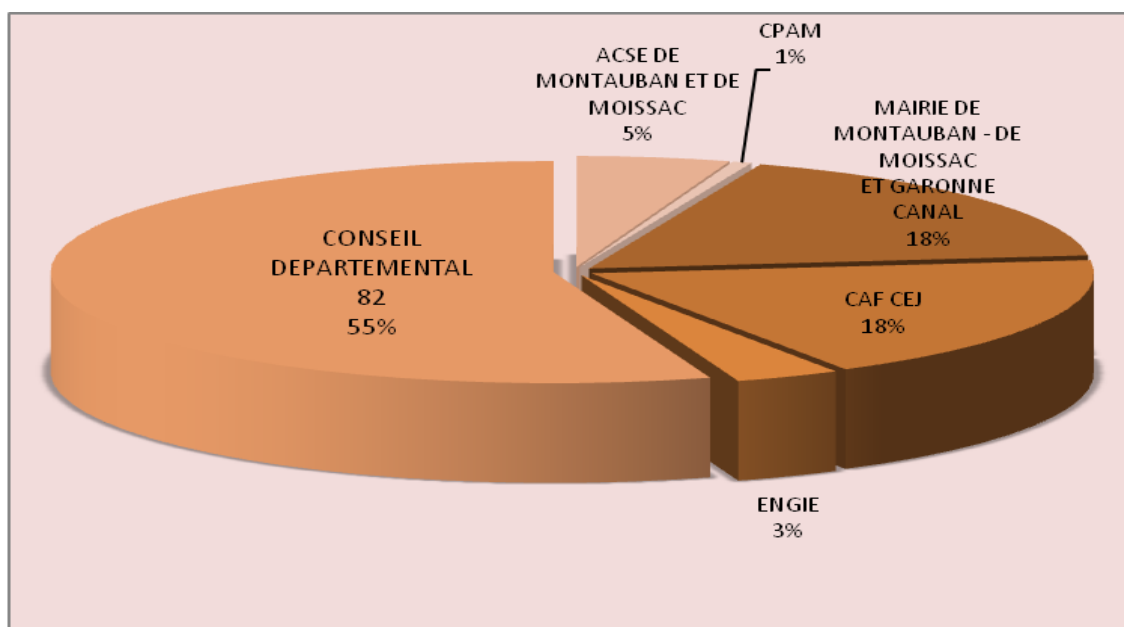


REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CMTR DONT VEOLIA SUR 5 ANS PAR SECTEUR :

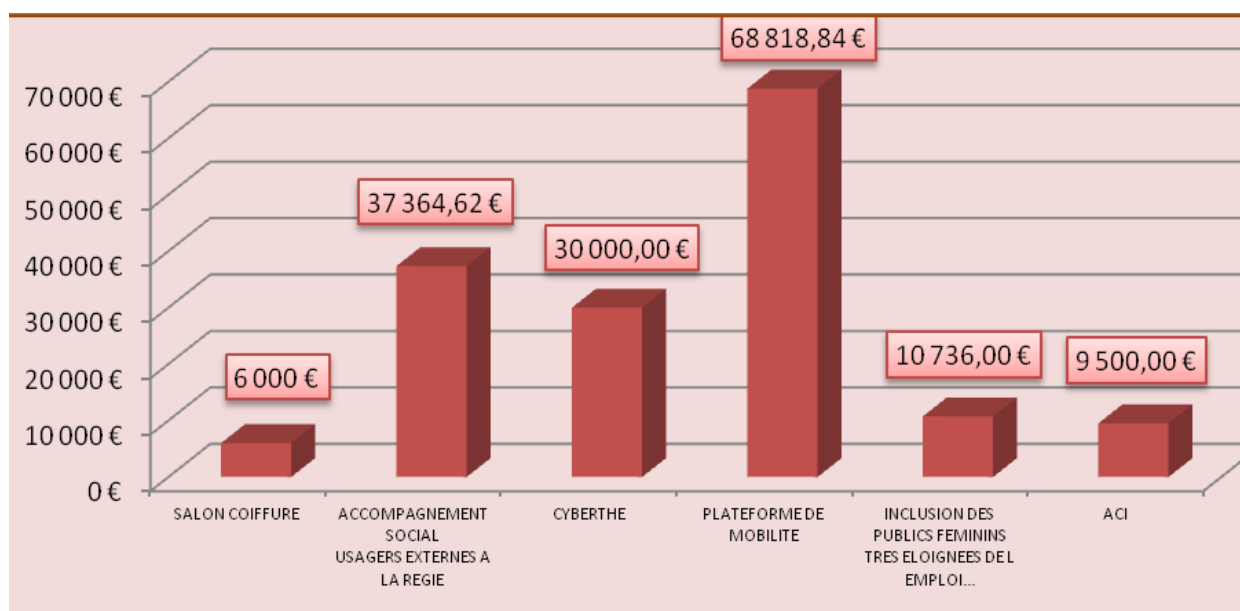


SUBVENTIONS ANNEE 2018 : **162 419.46 €**

PAR PARTENAIRE :



PAR PROJET :



PERSPECTIVES 2019

Les perspectives 2019 se déclinent en quatorze

axes :

- 1) Mettre en oeuvre l'action Français Langue Etrangère** pour les salariés en insertion avec une équipe de bénévoles formés par un prestataire
- 2) Elaborer un diagnostic auprès des habitants** des territoires des Quartiers Prioritaires de la Médiathèque de la Ville sur l'utilisation d'Internet et l'accès à la dématérialisation des démarches numériques.
- 3) Développer les ateliers numériques** à la MDA et au Cyberthé à la demande de plus en plus croissante en s'appuyant sur les jeunes en service civique
- 4) Répondre et poursuivre** avec Tarn-et-Garonne Habitat et le Grand Montauban aux Appels d'Offres sur les marchés d'insertion qui arrivent à terme à fin 2018.
- 5) Répondre et poursuivre** avec Pôle Emploi à l'Appel d'Offres sur le marché régional sur la mobilité (fin 2018)
- 6) Poursuivre** l'action de la plateforme de Mobilité
- 7) Poursuivre l'action** sur la précarité énergétique Sit'éco avec nos partenaires EDF et Tarif Gaz Réglementé.
- 8) Poursuivre** l'action en direction des femmes et jeunes filles sur l'accès aux droits dans le quartier et participer aux marches exploratoires avec les équipes du Centre Social.
- 9) Renouveler notre partenariat** avec la signature de la convention avec la SNCF
- 10) Professionnaliser** les équipes « Espaces Verts » et réaliser les aménagements paysagers sur les sites de Tarn-et-Garonne Habitat avec l'appui technique et humain de TGH
- 11) Elaborer un plan d'investissement** d'envergure sur 2 années pour du matériel pour l'ensemble des activités développées auprès de la Direccte dans le cadre de l'ACI
- 12) Obtenir 26 postes** d'insertion auprès de la DIRECCTE dans le cadre de l'ACI pour assurer les actions développées
- 13) Consolider l'équipe technique** par l'embauche d'un encadrant technique et d'une secrétaire à Albasud
- 14) Recruter un directeur,trice**, pour suppléer au départ de M. MEMIER

TEXTE DES RESOLUTIONS

2018

ASSOCIATION MONTAUBAN SERVICES

ASSOCIATION LOI 1901

Siège social : 10 rue Jean Carmet

Maison des associations

82000 - MONTAUBAN

TEXTE DES RESOLUTIONS

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 17 JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES ET APPROBATION DES RAPPORTS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration ainsi que le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire annuelle approuve le résultat de l'exercice qui se traduit par un excédent de 103 906.74 € et décide de l'affecter comme suit :

Excédent de l'exercice : **103 906.74 €**

Affectation proposée :

-	Réserve de trésorerie	20 781.35 €
-	Action FLE (français langue étrangère	25 000.00 €
-	Réserve Informactif – fin adulte relai	43 000.00 €
-	25 ans de la régie	15 179.39 €

Après cette affectation, les fonds propres de l'association s'élèveront à : 1 676 348.67 €uros.

TROISIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les mandats :

- Du représentant de la DDCSPP : Madame LAMOURI
- De représentant de Promologies : Monsieur PLANES,
- De Monsieur Yves-Marie PEARD,
- De Monsieur Bruno BATY
- 1 poste vacant

sont arrivés à échéance, décide le renouvellement de ces mandats. Les mandats sont pour une durée de 4 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIEME RESOLUTION

ARRETE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ORDRE DES RENOUVELLEMENTS DE MANDATS

Compte tenu des résolutions précédentes, l'assemblée générale arrête comme suit la composition du Conseil d'administration et rappelle l'ordre des renouvellements conformément aux statuts :

<u>Membres de droit</u>	<u>Membres actifs</u>	Date renouvellement
Mme Brigitte LAMOURI DDCSPP. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)		2023
M. Jean PLANES (Promologis)		2023
	M. Yves-Marie PEARD	2023
	M. Bruno BATY	2023
	vacant	2023
Le Président de la CAF (Monsieur RENIER)		2020
	M. Jean-Pierre LEZIAN	2020
M. Laurence PAGES (Mairie)		2020
M. Léo LEREBOURG (SEM)		2021

M. Maurice LAGARRIGUE (Mairie)		2021
	M. Jean Marc DIEZ	2021
	M. Jean GUIRAUD	2021
Unité Territoriale la DIRECCTE représentée par Mme. VITRAT		2022
M. Le Directeur (Tarn et Garonne Habitat) : M TOULET		2022
	M. Alain DUFOR	2022
	vacant	2022

Membre d'honneur : M. Jean-Paul DELMAS

CINQUIEME RESOLUTION
COTISATIONS

L'assemblée Générale décide que le montant de la cotisation des membres actifs de l'association est fixé à 5 € pour l'année 2019.

SIXIEME RESOLUTION
POUVOIRS

L'assemblée générale donne pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de droit.

NOS PARTENAIRES

